

132 (2004-2005) — N° 3
265 (2005-2006) — N° 3
308 (2005-2006) — N° 3
329 (2005-2006) — N° 4
992 (2008-2009) — N° 3

132 (2004-2005) — N° 3
265 (2005-2006) — N° 3
308 (2005-2006) — N° 3
329 (2005-2006) — N° 4
992 (2008-2009) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

22 AVRIL 2009

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

**relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales,
au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie ***
déposée par Mme Ch. Bertouille et Consorts (Doc. 132 (2004-2005) – N° 1)

**relative à la rénovation et à l'entretien de la pièce dédiée
aux déportés belges au Mémorial du camp de concentration de Ravensbrück ****
déposée par MM. M. de Lamotte, M. Bayenet, B. Wesphael et Mme V. Cornet (Doc. 265 (2005-2006) – N° 1)

créant et accordant le titre de passeur de mémoire ***
déposée par Mme Ch. Bertouille, MM. M. Bayenet, M. de Lamotte et M. Cheron (Doc. 308 (2005-2006) – N° 1)

**sollicitant la rédaction d'un rapport parlementaire sur la thématique
du «devoir de mémoire, la citoyenneté et la lutte contre l'extrême-droite» ******
déposée par M. M. Bayenet, Mme Ch. Bertouille, MM. M. de Lamotte et M. B. Wesphael (Doc. 329 (2005-2006) – N° 1)

**relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie
et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes *******
déposée par M. M. Bayenet, Mme Ch. Bertouille, MM. J.-P. Procureur et B. Wesphael (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1)

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative,
des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité

par

M. J. Gennen

* Voir Doc. **132** (2004-2005) – N°s 1 et 2.
** Voir Doc. **265** (2005-2006) – N°s 1 et 2.
*** Voir Doc. **308** (2005-2006) – N°s 1 et 2.
**** Voir Doc. **329** (2005-2006) – N°s 1 à 3.
***** Voir Doc. **992** (2008-2009) – N°s 1 et 2.
Voir CRIC n° 99.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie, en séance publique de Commission, le mercredi 22 avril 2009 sous la présidence de M. Milcamps afin d'examiner la proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 132 (2004-2005) – N° 1), la proposition de résolution relative à la rénovation et à l'entretien de la pièce dédiée aux déportés belges au Mémorial du camp de concentration de Ravensbrück, déposée par MM. de Lamotte, Bayenet, Wesphael et Mme Cornet (Doc. 265 (2005-2006) – N° 1), la proposition de résolution créant et accordant le titre de passeur de mémoire, déposée par Mme Bertouille, MM. Bayenet, de Lamotte et Cheron (Doc. 308 (2005-2006) – N° 1), la proposition de résolution sollicitant la rédaction d'un rapport parlementaire sur la thématique du «devoir de mémoire, la citoyenneté et la lutte contre l'extrême-droite» déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. de Lamotte et M. Wesphael (Doc. 329 (2005-2006) – N°s 1 et 2) et la proposition de résolution relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 992 (2008-2009) – N°s 1 et 2)⁽¹⁾.

(1) *Ont participé aux travaux* : MM. Bayenet, Bracaval, Dehu, Delannois, Fourny, Milcamps (Président), Miller, Senesael, Thissen, Wahl.

Ont assisté aux travaux : Mme Bertouille, MM. de Lamotte, Gennen (Rapporteur), Happart, Meurens, Pire.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. le Président rappelle que les quatre premières propositions de résolution ont donné lieu, à l'automne 2006, à la création d'un groupe de travail avec différents experts qui ont été associés aux travaux de réflexion comprenant Philippe Raxhon, professeur d'histoire à l'ULG, Laurence van Ypersele, professeur d'histoire à l'UCL, Chantal Kesteloot, chercheur au CEGES et le Général-Major Denis Hardy du Pôle historique de la défense.

Il s'agit d'un groupe de travail qui avait été mis en place à l'initiative de la Commission et les experts ont déposé deux rapports préliminaires en mai 2007 et en

septembre 2007 qui ont nourri la réflexion et qui ont conduit au dépôt de la proposition de résolution relative au devoir de mémoire à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes, déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) et à la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur visant la création d'un Comité «Mémoire et Démocratie» déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael (Doc. 993 (2008-2009) – N° 1).

Les rapports du groupe de travail sont annexés au présent rapport (annexes 2 à 8).

I. EXPOSÉ D'UN DES AUTEURS DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1)

M. Bayenet rappelle la mission qu'ont effectué les 71 parlementaires wallons des partis démocratiques, accompagnés de jeunes Wallons à Ravensbrück et à Sachsenhausen. Il fait, à ce propos, état de la récente disparition de Laure Krueger, résistante allemande d'origine juive qui avait accueilli les députés à Berlin et qui avait apporté son témoignage aux jeunes. Cette perte est celle d'un témoin privilégié. Dès les années 30, elle s'était engagée dans la résistance contre le régime nazi et elle continuait depuis lors à se battre pour la démocratie, les droits de l'homme, et ce, jusqu'à la fin de sa vie puisqu'elle était encore très active et participait régulièrement à des débats avec des jeunes Allemands sur les dangers que court parfois notre société occidentale.

Il est aussi fait rappel du déplacement qui avait été initié, l'année suivante, au Parlement européen, à Strasbourg avec ces jeunes, et à Bruxelles, toujours dans le contexte de ces valeurs de démocratie et de citoyenneté et de la découverte des institutions européennes.

Le sujet apparaît encore plus d'actualité aujourd'hui, à la veille d'un scrutin européen dont les citoyens ne perçoivent pas toujours l'importance des enjeux sur le plan politique et sur le plan sociétal pour l'avenir, notamment, de la jeunesse.

L'orateur veut remercier publiquement les membres du groupe de travail pour leur collaboration, leur motivation et leur sensibilité par rapport à ce défi permanent. Le Parlement wallon doit, en effet, rester le lieu du débat démocratique où les fondements mêmes de la démocratie doivent être continuellement entretenus.

Il n'y a pas d'avenir sans le souvenir du passé car si on oublie le passé, on sera appelé à le revivre. Il est donc logique que des députés aient souhaité élargir la question de la défense de la démocratie au nécessaire devoir de mémoire.

Plusieurs propositions ont été déposées depuis 2005 et notamment, l'une réclamant la rédaction d'un rapport parlementaire sur cette thématique.

Dans le groupe de travail qui avait été constitué à l'intérieur de la Commission des Affaires générales, ont été entendus plusieurs experts, à savoir Madame Kesteloot du CEGES, Monsieur Raxhon de l'Université de Liège, Madame van Ypersele de l'Université Catholique de Louvain et le Général-Major Hardy du Pôle historique de la Défense Nationale. De manière unanime, ils ont conclu à la nécessité de poursuivre une réflexion approfondie, sur la durée, afin d'encourager les rôles respectifs des historiens dans le cadre de la recherche et de la révélation des événements historiques et du politique, dans l'encouragement à fournir des outils de vulgarisation, de transmission et de partage de mémoire.

Il est indiqué que le Parlement de la Communauté française, où siègent tous les membres présents, a récemment adopté un projet de décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.

Au niveau du rapport parlementaire qu'il était envisagé de réaliser sur la base de l'article 41^{ter} du ROI, il n'a pas été possible de déposer des conclusions et des propositions, tant le sujet est difficile et évolutif. C'est la raison pour laquelle une proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) et une proposition de modification du règlement d'ordre intérieur (Doc. 993 (2008-2009) – N° 1) ont été déposées par les quatre parlementaires membres du groupe de travail afin de mettre en place une série de premières recommandations et de créer un Comité d'avis au sein du Parlement wallon chargé, notamment, de poursuivre la réflexion avec le concours d'experts extérieurs.

Par le dépôt de ces textes, les propositions de résolution (Doc. 132 (2004-2005) – N° 1), (Doc. 265 (2005-2006) – N° 1), (Doc. 308 (2005-2006) – N° 1) et (Doc. 329 (2005-2006) – N° 1) déposées deviennent donc obsolètes, sachant que les différents éléments qu'elles envisageaient ont été intégrés dans les derniers textes qui ont été déposés.

La proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) et la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur (Doc. 993 (2008-2009) – N° 1) envisagent les aspects suivants :

- pour le Parlement wallon, créer un Comité d'avis, se déclarer Territoire de mémoire et conclure une convention avec l'asbl porteuse de cette appellation;
- encourager les communes à mettre en place des Conseils communaux des enfants et des jeunes dans le cadre de l'éveil à la démocratie;
- pour le Gouvernement wallon, consacrer le 8 mai, Journée de la Mémoire, de la défense de la Démocratie et de la Citoyenneté, et le 11 novembre, journée de l'Armistice;
- développer des outils pédagogiques de promotion des valeurs fondamentales de la démocratie;
- créer un titre de passeur de mémoire pour les survivants et les jeunes;
- favoriser la structuration et la valorisation mémorielle et de tourisme culturel du patrimoine wallon.

Le Comité «Mémoire et Démocratie» sera composé de deux représentants par parti politique démocratique, assistés d'une Commission scientifique composée d'ex-

perts extérieurs, présidée par un membre pour six mois, renouvelable une fois. Le principe à adopter devrait donc être celui de la présidence tournante, car les objectifs ne doivent pas être et ne seront surtout pas l'apanage d'un seul parti. La mission du Comité sera d'encourager la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire en donnant des avis d'initiative ou à la demande du Président du Parlement wallon ou d'une commission parlementaire.

Avec les experts auditionnés, le groupe de travail avait conclu à la nécessité de confier à ce Comité la réalisation d'un inventaire du patrimoine lié au devoir de mémoire, l'élaboration de parcours historiques accessibles aux touristes et aux écoles, ou encore la sollicitation des communes afin de mettre des éléments d'identification sur les plaques des noms de rue ou à caractère historique.

À une encablure du 8 mai, précédé de la dernière séance plénière du Parlement wallon pour cette législature, et avec les élections du 7 juin dans le viseur, voir le Parlement wallon se pencher sur les fondements de la démocratie et valoriser le devoir de mémoire de tout un chacun est, pour les parlementaires wallons, une excellente manière de terminer leurs travaux.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme Bertouille remercie M. Bayenet qui vient de présenter la proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) dans ses grandes lignes et la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur (Doc. 993 (2008-2009) – N° 1). L'intervenante pense qu'effectivement, les deux points se tiennent et que, si les deux rapports sont, pour des raisons de procédure, distincts, les objectifs sont communs. Il faut remercier encore une fois M. Bayenet d'avoir pris l'initiative de relancer la réflexion sur le devoir de mémoire et sur la démocratie afin que, lors de la dernière séance du Parlement, un débat puisse avoir lieu permettant de terminer cette législature sur un point positif, à savoir le vote d'une résolution et d'une modification du règlement sur un thème aussi important.

La proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) refait la synthèse de toutes les propositions de résolution qui ont été déposées au Parlement wallon dont deux l'ont été à son initiative. Toutes les propositions ont donc été intégrées dans une seule proposition de résolution.

Cette réflexion et ce combat pour la démocratie doivent avoir lieu au sein du Parlement, au-delà des partis politiques et il faut remercier les députés qui ont participé aux travaux et qui ont embrayé dans la lancée qu'elle avait impulsée au niveau du Parlement wallon ainsi que les experts qui ont collaboré et nourri la réflexion tout au long de cette législature.

Il est rappelé que la proposition de résolution consacrée aux dates à la fin de la guerre mondiale, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie avait également été déposée à la Communauté française et qu'elle a été votée au Parlement de la Communauté française déjà en 2005, puisque c'est un travail entamé depuis le début de la législature.

Outre le fait de voter des textes, il est important d'être attentif à leur application. Il faut donc espérer que, lors de la prochaine législature, il sera bien veillé à ce que les textes votés en Commission ainsi que ceux qui seront votés en séance publique, soient bien appliqués et suivis d'effets dans le Parlement.

Un projet de décret créant notamment un conseil de la transmission de la mémoire et élargissant les missions de la Cellule de coordination Démocratie ou barbarie, donnant certains subventionnements à des projets concrets, a été adopté à la Communauté française.

C'est important, mais le Parlement wallon n'a pas été en reste, avec les différents déplacements réalisés avec les jeunes à Ravensbrück, à Strasbourg et au Parlement européen qui étaient des expériences intéressantes. Le groupe de travail avec les experts l'était également ainsi que la décision relative à la pérennisation du Prix Arthur Haulot qui continuera à exister au-delà de cette législature.

Il est indispensable de fournir aux générations futures les outils nécessaires pour construire le monde de demain, sur des bases solides et démocratiques. La transmission de la mémoire est, à cet égard, un élément essentiel. Il faut un esprit critique et une démarche citoyenne active. Cet esprit critique est fondamental par rapport à ce qui se passe à l'heure actuelle, mais également par rapport au passé, à savoir qu'il faut lutter activement contre toutes les formes d'intolérance.

Pour beaucoup, le passé est le passé mais il faut comprendre quel est le prix de la liberté et, pour la garantir, il est indispensable de demeurer en alerte et de connaître le passé.

L'intervenante propose un amendement (Doc. 992 (2008-2009) – N° 2). La proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) reprend, en effet, toutes les résolutions qui avaient été déposées au cours de la législature pour en faire une synthèse, mais il conviendrait de préciser quatre points qui figuraient dans les propositions qui étaient initialement déposées, à savoir :

- encourager les communes à mettre en place les conseils communaux des enfants et des jeunes afin de poursuivre leur éveil aux enjeux de la démocratie en collaboration avec le CRECCIDE qui est un organisme travaillant sur le terrain avec les conseils communaux des jeunes. Il est en effet important d'insister sur leur travail et de prévoir dans ce souci l'encouragement des communes;
- la création, au sein de l'administration wallonne, d'une cellule chargée notamment de recueillir les témoignages des derniers survivants de ces atrocités et de permettre au grand public de prendre connaissance de ces témoignages. Ce point faisait partie d'une résolution déposée par l'intervenante. À l'instar de ce qui se fait à la Communauté française, il est important qu'il y ait une cellule, au sein de l'administration wallonne, qui recueille les témoignages, notamment au niveau de la Région wallonne sans quoi ces témoignages vont disparaître puisque, malheureusement, les personnes disparaissent peu à peu au fil du temps. Il est pourtant indispensable de garder une trace de ces témoignages et de permettre au grand public et aux jeunes, surtout, d'avoir accès à ceux-ci;
- mettre en œuvre, en collaboration avec la cellule du Gouvernement de la Communauté française, « Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie », la création et le développement d'outils pédagogiques. Il ne faut pas le faire au niveau de la Région wallonne sans le faire en collaboration avec la Communauté française. Ceci permettra la création et le développement d'outils pédagogiques pour assurer la promotion des valeurs fondamentales de la démocratie. Il faut, en effet, un lien entre la Région wallonne et la Communauté française;
- négocier avec le Gouvernement fédéral et les autres Gouvernements régionaux et communautaires un accord de coopération en vue de mettre en œuvre une rénovation et un suivi des activités des salles consacrées au souvenir des déportés belges du camp de Ravensbrück ainsi que pour d'autres lieux de mémoire

qui nécessiteraient une attention similaire. Il avait été, en effet, fait mention de l'état déplorable de la salle consacrée aux souvenirs des déportés belges du camp de Ravensbrück comme on pu le constater les parlementaires lors de la mission. Il est donc nécessaire, au niveau du Parlement wallon, en négociation et en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, de s'intéresser aussi aux autres endroits mémoriels qui nécessiteraient cette même attention.

L'intervenante souhaite donc que cet amendement soit soumis au vote et intégré dans la proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1).

Enfin, il est suggéré que, pour qu'il y ait une trace du travail des experts, la note de présentation méthodologique « Inventaire des initiatives parlementaires et la liste des experts potentiels consacrés au devoir de mémoire », soit jointe au Rapport (annexe 1) ainsi que les deux procès-verbaux (annexes 9 et 10) et les rapports intermédiaires qui avaient déjà été élaborés par le groupe de travail (annexes 2 à 8).

M. Wesphael se joint aux propos de Mme Bertouille et remercie toutes les personnes qui ont décidé de se mouiller véritablement dans ce projet extrêmement important pour les générations à venir. L'engagement de M. Bayenet qui a, non seulement été en bonne partie à l'initiative de ce projet qui perdurera au-delà de l'existence de chacun, et qui a, en outre, pris la peine d'associer tous les partis démocratiques à la démarche, doit être salué. Il faut simplement espérer que cette démarche sera poursuivie au-delà de la législature en cours et que le fait que M. Bayenet ne siègera plus à ce moment-là en tant que parlementaire au sein de l'assemblée ne va pas avoir pour conséquence que cette initiative diminue d'intensité. L'intervenant s'engage en son nom et avec d'autres à faire en sorte qu'il n'en soit pas ainsi.

M. Fourny souhaite se joindre aux remerciements formulés par M. Wesphael à l'attention de M. Bayenet qui a été une cheville plus qu'ouvrière dans ce dossier et qui a lancé toutes les démarches qui ont été effectuées, notamment au départ du voyage des étudiants emmenés à Ravensbrück, voyage extrêmement enrichissant.

Il est, en effet, important de se rendre compte combien l'intelligence humaine a pu se mettre au service d'une telle horreur. Quand on va sur place, il est ainsi permis de mesurer à quel point il est important d'intensifier ce devoir de mémoire et de pouvoir faire perdurer le projet dans le temps.

Ces remerciements et ces félicitations vont aussi à M. Procureur qui a travaillé pour le groupe, aux côtés de M. Bayenet dans ce dossier.

L'intervenant remercie aussi le travail de fond de Mme Bertouille qui s'est investie énormément dans ce dossier et qui a déposé toute une série de textes, notamment en ce qui concerne les veuves de la Grande Guerre. Ce travail de fond mérite d'être souligné.

Enfin, il faut insister sur l'intérêt du Prix Arthur Haulot, qui a été mis sur pied depuis 2005 et qui permet annuellement au Parlement de recevoir des jeunes de

différentes écoles dans l'enceinte parlementaire pour les remercier du travail de mémoire qu'ils effectuent sur le terrain, ce qui est extrêmement important.

Il faut donc remercier chacun d'avoir oeuvré en ce sens, d'avoir attiré l'attention sur cet élément-là et s'engager, demain, à poursuivre ce devoir de mémoire à travers le temps pour poursuivre l'œuvre commencée, parce qu'il s'agit véritablement d'une œuvre.

Le groupe cdH soutiendra donc la proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) sans réserve.

M. Pire précise qu'il intervient même dans les situations difficiles et délicates.

Ayant prévu une série d'interventions sur la base de ce qui était inscrit à l'ordre du jour, il est indiqué qu'il s'exprimera sur le sujet en séance plénière, si le Président du Parlement en est d'accord, compte tenu du dépôt la proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1).

L'intervenant se rend bien compte que cette intervention sera délicate et difficile, mais il la doit aux membres.

Il est, en tout cas, absolument extraordinaire qu'on soit obligé de recourir aux deniers wallons pour entretenir des salles de mémoire. Il est pris exemple similaire de l'entretien des routes qui à défaut d'entretien régulier nécessite des réparations plus onéreuses plus tard.

M. Bayenet remercie ses collègues pour tout ce qui a été dit concernant ce travail de longue haleine qui ne sera jamais terminé. Il faut se féliciter de la collaboration des parlementaires wallons et des parlementaires de la Communauté française parce que le travail a été mené en

parallèle aux deux niveaux. En effet, une des difficultés à laquelle le groupe de travail s'est heurté tient aux compétences respectives de différents niveaux de pouvoir.

L'intervenant estime que cela est sans doute la pièce finale de son travail parlementaire, mais assure aux futurs membres du Comité «Mémoire et Démocratie» qu'il restera à leur disposition et sera toujours prêt à venir les aider, à venir apporter sa modeste collaboration à toute réflexion et à tout travail qui permettrait d'avancer dans cette problématique. Ce n'est pas parce qu'on met fin à une d'activité qu'on abandonne tous les idéaux auxquels on est particulièrement attaché. Ce thème et le travail qui en découle restent une de ses priorités et il peut rassurer ses collègues sur le fait que, quelles que soient les décisions qu'ils prendront, il restera à leurs côtés pour avancer sur cette problématique. Mme Bertouille, avec laquelle il a beaucoup travaillé, sait qu'ils ont beaucoup de communion de pensées et d'idéal à ce niveau-là et qu'elle pourra toujours compter sur lui.

Il est précisé, pour éviter que les médias partent avec une fausse idée, que les installations de Ravensbrück et de Sachsenhausen sont la propriété du Land allemand où ils se situent, et non de l'État belge.

M. le Président acte que les propositions de résolution (Doc. 132 (2004-2005) – N° 1), (Doc. 265 (2005-2006) – N° 1), (Doc. 308 (2005-2006) – N° 1) et (Doc. 329 (2005-2006) – N° 1) sont retirées par leurs auteurs compte tenu du dépôt de la proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) qui intègre, dans un seul texte, tous les éléments auxquels les auteurs étaient attachés.

III. VOTES

L'amendement (Doc. 992 (2008-2009) – N° 2) déposé par Mme Bertouille, MM. Bayenet, Fourny et Wesphael a été adopté à l'unanimité des membres votants

La proposition de résolution (Doc. 992 (2008-2009) – N° 1) telle qu'amendée a été adoptée à l'unanimité des membres votants.

IV. RAPPORT

À l'unanimité des membres votants, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

J. GENNEN

Le Président,

G. MILCAMPS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative au devoir de mémoire, à la défense de la démocratie et de la citoyenneté et à la lutte contre les extrémismes

(Doc. 992 (2008-2009) – N° 1)

déposée par M. Bayenet, Mme Bertouille, MM. Procureur et Wesphael

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

Le Parlement wallon,

Considérant que la démocratie est un bien précieux et qu'il n'est pas de devoir plus impérieux pour le Parlement wallon que de contribuer à la transmission, aux générations actuelles et futures, de ses fondements et de ses principes,

Conscient que nos acquis démocratiques sont régulièrement mis en danger par des comportements antidémocratiques, racistes et haineux,

Vu que notre histoire regorge d'exemples qui ont mis en péril nos principes démocratiques,

Affirmant qu'il convient d'entretenir le souvenir du sacrifice de ceux qui se sont battus pour nos libertés,

Conscient que le témoignage des survivants à ces événements est une source importante de prise de conscience et qu'en raison de la disparition régulière des témoins directs il importe de combler le vide mémoriel inéluctable,

Constatant l'existence sur le territoire wallon de nombreux vestiges de ces guerres, dont il fut le théâtre morbide comme carrefour de l'Europe,

Considérant la dissolution progressive des liens sociaux qui, dans un espace désormais mondialisé, met à mal la conscience citoyenne et appelle à une redéfinition constante de ceux-ci,

Affirmant le rôle majeur que doit avoir le Parlement, comme haut lieu symbolique de la démocratie, dans le combat pour la sauvegarde de ses principes directeurs,

Insistant sur l'impérative nécessité d'une mobilisation sans faille des partis démocratiques contre toutes les formes d'extrémisme, de racisme, de haine et d'exclusion, débouchant trop souvent sur l'érection de barrières et de murs nous séparant de la compréhension de notre propre histoire,

Considérant que les États ont le devoir d'assurer le souvenir de ceux qui ont souffert de la déportation et de l'enfermement dans les camps de concentration,

Soulignant qu'il est important d'éclairer la population et tout particulièrement les jeunes sur les dangers de la remise en question des libertés fondamentales,

Rappelant la nécessité de mettre en place des outils utiles et efficaces d'éducation à la citoyenneté et de promotion de la démocratie, dont le devoir de mémoire constitue un important vecteur,

Soulignant le rôle primordial des communes dans la mise en œuvre de ces outils, en raison de leur proximité et de leur bonne connaissance du tissu social local et associatif,

Rappelant la visite du Parlement wallon sur les sites des camps de Ravensbrück et Sachsenhausen, en présence de rescapés et de jeunes parrainés par les parlementaires issus des partis démocratiques,

Constatant, à l'occasion de cette visite, la nécessité de repenser de façon moderne et dynamique la présence de la Belgique, et singulièrement de la Wallonie, sur les sites des camps de concentration allemands, et partant de maintenir la vivacité de la flamme du souvenir,

Soulignant la nécessité de poursuivre en permanence une réflexion approfondie sur le thème du devoir de mémoire, de la promotion de la citoyenneté et de la lutte contre les extrémismes,

Considérant les travaux du Groupe de travail « Devoir de Mémoire » du Parlement wallon et les contributions des experts associés,

Rappelant, dans ce cadre, le rôle de recherche et de révélation dévolu aux historiens, d'une part, ainsi que le rôle du politique pour fournir des outils de vulgarisation, de transmission et de partage de la mémoire, d'autre part,

Affirmant qu'il n'y a pas d'avenir sans le souvenir du passé,

- décide la création d'un Comité d'avis « Mémoire et Démocratie », ayant pour mission d'encourager la sensibilisation et la promotion de la démocratie, ainsi que l'éducation à la mémoire, auquel sera associée une Commission scientifique, composée d'experts;
- se déclare « Territoire de mémoire » et invite le Bureau à conclure, en ce sens, une convention avec l'asbl « Les Territoires de la mémoire »;
- encourage les communes à mettre en place des Conseils communaux des enfants et des jeunes, afin de poursuivre leur éveil aux enjeux de la démocratie, en collaboration avec le CRECCIDE;

- demande au Gouvernement :
 - de consacrer le 8 mai comme «Journée de la Mémoire, de la défense de la démocratie et de la citoyenneté», afin de permettre une action commune des autorités régionales, provinciales et communales, notamment avec les passeurs de mémoire, et de consacrer le 11 novembre comme «Journée de l'Armistice», afin de poursuivre la mise à l'honneur de ceux qui se sont sacrifiés pour nos valeurs démocratiques au cours des deux Guerres mondiales,
 - de créer, au sein de l'administration wallonne, une Cellule chargée notamment de recueillir les témoignages des derniers survivants de ces atrocités et de permettre au grand public de prendre connaissance de ces témoignages,
 - de mettre en œuvre, en collaboration avec la cellule de coordination pédagogique «démocratie ou barbarie» de la Communauté française, la création et le développement d'outils pédagogiques permettant la promotion des valeurs fondamentales de la démocratie,
- de négocier, avec le Gouvernement fédéral et les autres Gouvernements régionaux et communautaires, un accord de coopération en vue de mettre en œuvre une rénovation et un suivi des activités de la salle consacrée au souvenir des déportés belges du camp de Ravensbrück, ainsi que pour d'autres lieux de mémoire qui nécessiteraient une attention similaire,
- de créer, en concertation avec le Gouvernement de la Communauté française, un titre de «passeur de mémoire» pour les survivants des camps de concentration et d'extermination et pour tous les combattants survivants de la Seconde Guerre Mondiale, et de permettre à tout jeune qui le souhaite de devenir lui-même passeur de mémoire, après une formation adaptée,
- de favoriser, en collaboration avec les communes, la structuration et la valorisation mémorielle et de tourisme culturel du patrimoine wallon, en rapport avec les objectifs de défense des valeurs démocratiques et des dangers qui les menacent.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1: Note préliminaire de présentation générale relative au «Devoir de mémoire»: méthodologie, inventaire des initiatives parlementaires et liste d'experts potentiels
- Annexe 2: Rapport préliminaire de M. Raxhon de l'Université de Liège
- Annexe 3: Rapport préliminaire de Mme van Ypersele de l'UCL
- Annexe 4: Rapport préliminaire de Mme Kesteloot du CEGES
- Annexe 5: Rapport préliminaire du Général-Major Hardy
- Annexe 6: Deuxième rapport préliminaire de M. Raxhon de l'Université de Liège
- Annexe 7: Deuxième rapport préliminaire de Mme van Ypersele de l'UCL
- Annexe 8: Deuxième rapport préliminaire du Général-Major Hardy
- Annexe 9: Procès-verbal du groupe de travail «Devoir de mémoire» au Parlement wallon du 19 avril 2007
- Annexe 10: Procès-verbal du groupe de travail «Devoir de mémoire» au Parlement wallon du 24 mai 2007

**« Devoir de mémoire » : méthodologie, inventaire des initiatives
parlementaires et liste d'experts potentiels**

Parlement wallon – Rapport spécial « devoir de mémoire »

-Note de présentation générale / 2006.05.24.-

A – PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET MÉTHODOLOGIQUE

La **première prise de contact** entre les groupes démocratiques intéressés par la démarche (PS-MR-cdH) a permis de mettre en évidence la volonté de ne pas limiter l'exercice du devoir de mémoire aux seules guerres mondiales mais de l'ouvrir le plus largement possible à **l'histoire du XX^{ième} siècle**. Or, s'il est effectivement souhaitable de procéder de la sorte, il sera pratiquement impossible de traiter de l'ensemble de l'Histoire de ce siècle, du Cambodge au Nicaragua, du mouvement américain pour les droits civiques à mai 68 en passant par le Moyen-Orient ou le Viêt-Nam, sans **risquer de se noyer**.

Il est dès lors **essentiel de délimiter notre champ d'étude** en donnant à notre travail un fil rouge clair. Il convient pour cela de garder en permanence le cap de l'objectif initialement fixé : **la mise en valeur de lieux de mémoire, de témoignages oraux ou écrits (correspondance, photographies, etc.) et la mise en place d'itinéraires de mémoire en Région wallonne**. Partant de cet objectif, notre objet d'étude se limitera automatiquement au territoire wallon en offrant à notre travail une hypothèse claire : **quel est le potentiel de la Wallonie en terme de patrimoine mémoriel ? Que nous dit le territoire wallon de l'histoire du XX^{ième} siècle et du combat pour la liberté et la démocratie ?**

Il s'agira ensuite de réunir un **groupe permanent d'experts autour duquel s'organisera la réflexion**. Il conviendra en outre d'être particulièrement attentif à la présence d'historiens professionnels (professeurs d'universités ?) au sein de ce groupe de travail. Le cas du récent débat français sur la question de « l'institutionnalisation de l'Histoire » doit nous servir

*Malik Ben Achour, Valérie Frippiat et Yves Forthomme – Groupes PS, MR et cdH du PW – 24 mai/15 juin 2006
PW-Mémoire – 2006.05.24. Métho/Inventaire/Experts - 2*

d'exemple. **Notre objectif ne doit en aucun cas être d'écrire une « Histoire officielle »** et de déterminer ce qui est digne de mémoire et ce qui ne l'est pas.

L'objectif clairement fixé, **la mission du groupe d'experts sera double.**

- ▣ Dans un premier temps, **il s'agira d'identifier ce qui, sur le territoire wallon, constitue un patrimoine mémoriel exploitable.** Notre travail se devra d'être ouvert à tout type de mémoire, aussi longtemps qu'elle témoigne d'un **ancrage fort dans l'Histoire wallonne.** Outre l'identification des lieux de mémoire, il nous faudra comprendre ce qu'il s'est passé et ce qui a mené à ces événements. A côté des deux guerres mondiales, il pourrait alors être envisageable de s'intéresser à l'histoire de la colonisation jusqu'à la chute de l'empire colonial ou encore à l'histoire de l'immigration.
- ▣ Une fois ce travail d'identification effectué, **il conviendra de réfléchir à la mise en place d'outils utiles à la mise en valeur et à la promotion pédagogique du patrimoine mémoriel identifié.** L'importance de ce volet est évidente puisque **c'est ici que le travail d'histoire se transforme en un travail de citoyenneté.** C'est en quelque sorte ici que s'opère le glissement du passé vers le présent et que le rapport rencontrera son objectif principal : faire œuvre de citoyenneté et **promouvoir la démocratie par l'Histoire.**

Les deux phases de notre travail nécessiteront l'organisation **d'auditions multiples.** Il est probable que, dans la première phase de son travail, le groupe d'experts entendra essentiellement des historiens locaux, des représentants d'associations patriotiques ou des témoins directs d'événements –comme la Seconde Guerre mondiale et la déportation. Dans sa seconde phase, notre groupe de travail se devra certainement d'entendre des acteurs pédagogiques, des experts en tourisme ou encore des élus communaux.

B – INVENTAIRE DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES EXISTANTES

Afin de ne pas refaire ce qui aurait pu être déjà fait dans une autre assemblée parlementaire en Belgique et pour s'assurer de rester dans le cadre des compétences régionales wallonnes, il a été réalisé un inventaire le plus complet possible des diverses initiatives parlementaires en cours ou déjà abouties. En plus de la consultation des « archives » des groupes politiques, certains mots-clés ont aussi été utilisés afin de mener à bien cette synthèse de la législation (mémoire, histoire, antisémitisme, guerre, racisme, droits de l'Homme, national-socialisme).

FÉDÉRAL		
Titre	Date	Référence
Proposition de résolution relative à la résurgence de l'antisémitisme en Belgique	08/04/2004	51K1013
Proposition de résolution relative à l'instauration d'une journée commémorative de l'holocauste et à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et l'intolérance	24/02/2005	51K1633
Proposition de résolution relative à la reconnaissance de la famine organisée en Ukraine par le régime stalinien	18/10/2005	51K2034
Proposition de résolution visant à soulever la problématique des "plaasmoorde" - assassinats systématiques de fermiers blancs et de leur famille - en Afrique du Sud, auprès du gouvernement sud-africain, du Conseil européen des ministres des Affaires étrangères et au sein des institutions internationales dont la Belgique fait partie	01/03/2005	51K1638
Proposition de résolution relative au génocide des Arméniens de Turquie en 1915	15/01/2004	51K0697
Proposition de résolution relative à la commémoration du sixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis	13/10/2004	51K1376
Proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les éventuelles responsabilités administratives, judiciaires et politiques belges dans la persécution et la déportation des juifs de Belgique au cours de la deuxième guerre mondiale	27/10/2003	51K0343
Projet de loi instaurant de nouvelles mesures en faveur des victimes de guerre, à l'intervention de l'Institut des vétérans Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre	18/12/2003	51K0545
Proposition de loi modifiant la loi du 11 avril 2003 prévoyant de nouvelles mesures en faveur des victimes de la guerre	17/03/2004	51K0926
Proposition de résolution relative à la commémoration du sixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis	13/10/2004	51K1376
Projet de loi modifiant la date du 8 mai 1945 en 2 septembre 1945 dans certains statuts de reconnaissance nationale	10/08/2004	51K0686
Projet de loi portant réouverture des délais d'introduction des demandes pour l'obtention d'un statut de reconnaissance nationale de la guerre 1940-1945 et de la campagne de Corée	24/11/2005	51K1954

Malik Ben Achour, Valérie Fripiat et Yves Forthomme – Groupes PS, MR et cdH du PW – 24 mai/15 juin 2006

PW-Mémoire – 2006.05.24. Métho/Inventaire/Experts - 2

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
Titre	Date	Référence
Proposition de résolution relative à l'introduction de l'histoire du génocide des Arméniens dans les manuels scolaires, dans les programmes universitaires ainsi que dans le cadre des devoirs de la mémoire organisés en Communauté française	22/12/2005	204 (2005-2006) – N°1
Proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie	24/05/2005	107 (2004-2005) – N°1

RÉGION BRUXELLOISE		
Titre	Date	Référence
Proposition de résolution visant à reconnaître et à accorder le titre de « passeur de mémoire » ainsi qu'à créer un « Institut de la mémoire de la démocratie »	22/02/2006	A-245/1

RÉGION WALLONNE		
Titre	Date	Référence
Proposition de résolution sollicitant la rédaction d'un rapport parlementaire sur la thématique du "devoir de mémoire, la citoyenneté et la lutte contre l'extrême droite"* Amendement.	28/03/2006	<u>RES 329 n2 (2005-2006)</u>
Proposition de résolution sollicitant la rédaction d'un rapport parlementaire sur la thématique du "devoir de mémoire, la citoyenneté et la lutte contre l'extrême droite"	22/02/2006	<u>RES 329 n1 (2005-2006)</u>
Proposition de résolution créant et accordant le titre de passeur de mémoire.	26/01/2006	<u>RES 308 n1 (2005-2006)</u>
Proposition de résolution relative à la rénovation et à l'entretien de la pièce dédiée aux déportés belges au Mémorial du camp de concentration de Ravensbrück	16/11/2005	<u>RES 265 n1 (2005-2006)</u>
Proposition de résolution relative aux dates consacrées à la fin des Guerres mondiales, au devoir de mémoire et à la défense de la démocratie.	4/05/2005	<u>RES 132 n1 (2004-2005)</u>

Malik Ben Achour, Valérie Frippiat et Yves Forthomme – Groupes PS, MR et cdH du PW – 24 mai/15 juin 2006

PW-Mémoire – 2006.05.24. Métho/Inventaire/Experts - 2

C – LISTE (NON DÉFINITIVE) D'EXPERTS ET D'INVITÉS POTENTIELS

Nom	Descriptif	Site internet	Commentaire
Les Territoires de la Mémoire	L'association met à disposition du public un ensemble d'outils d'éducation pour rappeler que des événements horribles ont eu lieu en Europe et qu'il convient de s'informer et d'analyser les faits afin de prévenir le retour de régimes racistes, dictatoriaux et sanguinaires.	http://www.territoires-memoire.be/	
Fondation de la Mémoire contemporaine	La Fondation de la Mémoire contemporaine est une institution créée en 1994 et localisée à Bruxelles (Belgique). Elle s'est donné pour mission de faire mieux connaître l'histoire des Juifs en Belgique et leur apport à la communauté nationale durant le XX ^e siècle	http://www.fmc-seh.be/fr/index.htm	
Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie (CRECCIDE) - <u>Robert Trolin</u>	a.s.b.l. d'éducation à une citoyenneté responsable et de promotion de la démocratie	http://www.creccide.org/	
Fondation Arthur Haulot			Voir les différents lauréats – peut-être idées intéressantes à développer
Fondation Auschwitz - <u>Yannis Thanassekos</u>		http://www.auschwitz.be/	Voir aussi centre d'études et de documentation – Mémoire Auschwitz
UCL - Unité d'histoire contemporaine (CONT) - <u>Jean-Louis Jadouille</u>	Les recherches sont essentiellement centrées sur la problématique de la violence et de la mémoire durant la première et la deuxième guerre mondiale.	http://www.fltr.ucl.ac.be/FLTR/HIST/CONT/cont.html	
Démocratie ou Barbarie - <u>Claire Pahaut</u> - <u>Danielle Malloens</u>			
Groupe Mémoire - <u>André Wynen</u>			
ULG - <u>Édouard Delruelle</u> (philo) - <u>Pierre Verjans</u> (sc.po.) - <u>Olgierd Kutny</u> (socio)			
Mémorial national du Fort de Breendonk			
CEGES (Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés contemporaines)			
...			

Malik Ben Achour, Valérie Frippiat et Yves Forthomme – Groupes PS, MR et cdH du PW – 24 mai/15 juin 2006

PW-Mémoire – 2006.05.24. Métho/Inventaire/Experts - 2

PROJET : DEVOIR DE MEMOIRE EN WALLONIE

Premier Rapport préliminaire

Par Philippe RAXHON

Préambule : La Constitution en filigrane du projet

La Constitution belge peut constituer un fil conducteur adéquat à un projet de mise en relief du patrimoine mémoriel wallon en relation avec la défense et la promotion des valeurs démocratiques, de la citoyenneté, des Droits de l'homme et de leur histoire.

En effet, basée sur les libertés publiques et l'égalité des droits par les constituants en 1830-31, notre Constitution est celle d'un régime monarchique, représentatif, parlementaire, dont la stabilité est remarquable en 175 ans d'histoire. La Belgique n'a pas connu de rupture de régime pendant cette période, contrairement à la plupart des pays européens ou extra-européens. Les seules modifications de cette Constitution sont circonscrites dans des problématiques directement attachées aux enjeux dont il est question dans ce projet mémoriel :

- a) Les modifications en faveur d'une extension du droit de vote, étapes vers le suffrage universel avec une redéfinition de la souveraineté nationale : 1893 (vote plural), 1919 (suffrage universel masculin), loi de 1948 (suffrage universel). Il est évident que les combats pour l'extension du suffrage, et la mémoire de ces luttes constituent l'une des raisons d'être de ce projet.
- b) Les modifications en faveur d'une reconnaissance des identités régionales, avec la série de réformes à partir des années '70, jusqu'au passage de l'Etat unitaire à l'Etat fédéral en 1993, illustrent un processus législatif conduit sans guerre civile, sans déchirement sanglant entre peuples. A ce titre, les références mémorielles du mouvement wallon constituent aussi un repère à ne pas négliger, et des ressources peuvent être exploitées dans notre cadre.

L'histoire du XXe siècle concentre l'essentiel de ces enjeux. Les deux guerres mondiales peuvent être lues à la lumière de la Constitution : la défense du territoire national neutre violé et ses conséquences en 1914, la résistance pour la liberté et la démocratie sous l'occupation nazie, en sont deux axes. Il ne faut pas non plus négliger le rôle de la Belgique dans la construction européenne d'après-guerre, son engagement dans la paix continentale, au point

de devenir le siège de l'Union européenne, témoigne d'une volonté de participer à la reconstruction d'une Europe démocratique, bâtie sur les décombres du passé.

Les ressources de la mémoire en Wallonie

La première étape du travail doit consister à réaliser un cadastre des lieux de mémoire et l'identification d'un patrimoine exploitable sur le territoire wallon. La notion de « lieux de mémoire » est large, il faut entendre par là, dans le contexte qui est le nôtre, les supports du souvenir susceptibles de constituer des points d'appui à l'évocation du passé d'une collectivité.

Par ailleurs, pour donner une cohérence à ce qui apparaîtra d'abord comme une constellation floue de lieux de mémoire, il faut articuler ceux-ci en « niveaux mémoriels ». Nous allons développer ce point.

1) Le cadastre.

Il s'agira d'agir et d'opérer des choix dans quatre registres présentés ici en *crescendo* en terme de visibilité dans l'espace public :

- les **noms de rues** : leur repérage est aisé, compte tenu des guides exhaustifs qui existent déjà.
- les **plaques commémoratives**, généralement sur des édifices publics.
- Les **monuments** et la **statuaire**.
- Les **sites et musées** (forts, demeures historiques, cimetières...). Ce sont évidemment les lieux de mémoire les plus élaborés.

Il faudrait aussi inclure dans cette liste les arbres de la Liberté.

La constitution de ce cadastre est possible grâce à des guides existants, des cartes et brochures, ou le recours à des institutions-ressources, comme par exemple la Commission royale des Monuments et Sites, l'IRPA...

La réalisation de ce cadastre verra apparaître des cohérences, c'est-à-dire la possibilité d'identifier des lieux de mémoire dans des réseaux : ex. la bataille des Ardennes, la dernière grande bataille de la seconde guerre mondiale en Europe occidentale qui cumulent tous les types de lieux de mémoire évoqués ; ou encore la première guerre mondiale en province de Liège, où sont tirées les toutes premières balles de la Grande Guerre. Ces réseaux pourraient être mis en valeur dans le cadre de parcours, ou d'itinéraires (comme il en existe déjà un à Liège sur les Droits de l'Homme), susceptibles d'être valorisés dans une politique de tourisme culturel, pour lequel il existe une importante demande aujourd'hui. Cette politique pourrait être menée en collaboration avec le secteur horeca, soit des parcours d'un jour ou deux, avec

visites thématiques guidées et possibilité de restauration et de logement sous la forme de « *package* ». Des exemples français peuvent nous inspirer, comme dans le cas du site de la bataille de Verdun.

Il est possible, grâce aux ressources d'internet de localisation (par renvoi par exemples sur les sites du guide Michelin ou de Goggle Earth), d'établir une **cartographie mobile** de la mémoire en Wallonie (*Wallonie Région-mémoire*), qui permette, dans le cadre d'un site web, de visualiser les ressources mémorielles sur trois niveaux : communal, provincial et régional. L'utilisateur aurait la possibilité d'une part « zoomer » sur trois espaces différents reprenant les lieux de mémoires identifiés en fonction des quatre registres évoqués plus haut, et d'autre part de tracer un itinéraire mémoriel en fonction de ses souhaits, de ses déplacements, de sa situation (principe du GPS : *qu'est-ce que je rencontre comme lieux de mémoire sur ma route ou à proximité de l'endroit où je me trouve*). Sur le terrain, des panneaux routiers, à l'entrée de la Wallonie, ou à proximité de sites d'importance, pourraient arborer l'inscription avec un logo « *Wallonie Région-mémoire* ».

Mais au-delà de l'émergence de **réseaux mémoriels**, il faut être guidé par la conception de **niveaux mémoriels**, qui donneront sens à cette collecte de lieux de mémoire.

2) *Les niveaux mémoriels.*

Ceux-ci s'organisent en fonction du thème en jeu. Puisqu'il s'agit ici des **valeurs démocratiques** en Wallonie, il nous semble que les niveaux mémoriels se déclinent en trois dimensions :

- a) Conquérir les libertés : quand les valeurs démocratiques ne sont pas acquises : questions historiques liées à l'extension du suffrage et aux droits sociaux.
- b) Défendre les libertés : quand les valeurs démocratiques sont acquises mais en danger ou perdues pendant un temps : questions historiques liées à la résistance à l'invasion du territoire et à l'oppression, mais aussi aux stratégies de la démocratie pour survivre, à travers ses institutions parlementaires.
- c) Faire aimer les libertés : Il ne suffit pas d'évoquer les luttes, la mémoire n'est pas que douloureuse ou victimaire, elle est aussi heureuse, joyeuse, et jubilatoire. Il faut aussi convaincre les citoyens de souscrire aux libertés et de les partager avec les autres dans une adhésion affective. Toute une gamme de pédagogues, de réformateurs, de savants, d'écrivains, ...du passé, honorés par notre société, peuvent illustrer ce niveau mémoriel.

Appréhender la mémoire

Il est clair que le projet « *Devoir de mémoire en Wallonie* » est destiné en particulier aux jeunes générations en milieux scolaires. En cela la Région wallonne et la Communauté française de Belgique devront travailler ensemble.

Il faut tenir compte des niveaux d'enseignements, de l'articulation des âges des élèves, et de la capacité à assimiler les matériaux du passé chez les plus jeunes. Pour conduire à une prise de conscience des enjeux du présent à la lumière du passé, en s'appuyant sur l'histoire et la mémoire, il faut décliner le propos sur une longue durée en tenant compte des rythmes d'apprentissage et de la sensibilité des enfants.

Il faut aussi à ces démarches un encadrement pédagogique et des cours d'histoire digne de ce nom. Il est déplorable que l'**enseignement de l'histoire de Belgique** soit si négligé, si ignoré, que ce soit en classe ou dans les manuels scolaires. Ce serait l'une des mesures d'accompagnement extrêmement salutaire que de le restaurer dans le cadre d'acquisition de processus mémoriels portant sur le thème des valeurs démocratiques et de citoyenneté. Nous suggérons que cela soit l'une des recommandations de la commission.

Nous proposons la projection d'activités suivante, qui doit évidemment encore être adaptée, affinée et étoffée :

a) **Le contact : 5^e et 6^e années de l'enseignement primaire**

Nous sommes tous des héritiers

Au cours de ces deux années clés du développement de l'enfant dont l'éveil et la maturation prospèrent, il sera amené à prendre progressivement la mesure d'une contradiction : à la fois le fossé et le lien entre le passé et le présent. Avec sa classe, et son maître, l'enfant pourrait travailler à trois projets, constituant en somme une première initiation :

1) L'opération « vieux papiers »

La mémoire familiale est le premier jalon de la démarche : lors d'une journée d'école, chaque enfant devra apporter en classe des souvenirs de famille : livret de mariage, acte de naissance, photos de grand-parents, vieux objets, un premier nounours, etc., pourvu que ces traces aient

été conservées, en essayant de savoir pourquoi justement elles ont été conservées au sein de la cellule familiale, et en les présentant en classe aux camarades.

2) *L'opération « mémoire vive des Anciens »*

Il s'agit ici d'aller au-delà de la mémoire familiale tout en abordant une mémoire de proximité, personnalisée, celle des personnes âgées vivantes. C'est une occasion de mettre en présence des générations, qui valorise les enfants mais aussi les aînés. Des liens pourraient se nouer à cette occasion. L'opération consisterait en une rencontre, un après-midi goûter, entre la classe et les personnes âgées d'un home. Les enfants disposeraient d'un questionnaire simple, plutôt prétexte à un dialogue. Les personnes de 80 ans et plus sont nées au plus tôt en 1927, elles avaient 13 ans en 1940 et 18 ans à la fin de la deuxième guerre mondiale, leurs parents ont connu la première guerre mondiale comme les débuts du cinématographe et de l'automobile. En 1948, à l'heure du vote des femmes, ces personnes avaient 21 ans, leur mère votait pour la première fois aux élections législatives. Lorsque l'homme marcha sur la lune, ces anciens avaient 42 ans. Pour certains enfants, c'est l'âge de leurs propres parents...

De retour en classe, sous la conduite du maître, les enfants partageraient leur expérience et ferait part des souvenirs qu'ils ont pu glâner.

Pour se faire, un partenariat pourrait s'établir entre écoles et homes.

3) *L'opération « J'adopte ta mémoire »*

Il s'agirait ici de franchir une étape, celle de la mémoire personnalisée mais désincarnée, en faisant découvrir le principe commémoratif. Aux alentours de chaque école, il existe des rues dont les noms sont évocateurs de personnages de notre passé, dont la vie et l'action s'intègrent dans notre projet. Après le choix d'un nom, le maître ferait découvrir le personnage à sa classe, et les enfants pourraient en discuter, ou rédiger une rédaction, et exprimer ce que la vie de ce personnage leur inspire. Ensuite, à l'occasion d'une sortie de la classe jusqu'à la plaque de rue, l'une des rédactions serait lue par l'enfant devant la plaque, porte-parole de sa classe, en guise de petite cérémonie. Cette rédaction ne reposerait pas sur une somme de connaissances acquises concernant la biographie du personnage, mais sur la sensibilité exprimée par un enfant à propos de ce personnage et ce qui l'inspire en lui ; ce qui permet à tous les enfants, quelque soit leur origine, de prétendre à la reconnaissance de leurs propos par le groupe. Le choix de la rédaction lue serait à déterminer par le maître, ou par la classe, ou même par le hasard, ou fruit de la recomposition de plusieurs rédactions, les options restent ouvertes.

On peut imaginer, en accord avec les communes, qu'une trace de cette petite cérémonie serait conservée sur la plaque de rue, sous la forme d'un logo ou d'une inscription discrète : ex. : « *j'adopte ta mémoire. Myriam, 11 ans* ».

Ces trois opérations permettent également aux enfants issus de l'immigration de faire partager leur sensibilité avec leurs petits camarades : les souvenirs familiaux et la découverte d'une autre culture, la rencontre avec les retraités dont certains sont justement issus de l'immigration des générations précédentes, la mémoire des noms de rues et les valeurs que les personnages incarnent pour celui qui les découvre, quelques soient son origine et sa nationalité.

b) Le choc : Premières années de l'enseignement secondaire

Le prix de la liberté

Il s'agit de mettre en relief les lieux de résistance à l'invasion du territoire et à l'oppression sous les occupations, pendant les deux guerres mondiales. Ces lieux sont tragiquement nombreux, on s'est battu dans toutes nos provinces. Des opérations peuvent être initiées comme « *Une classe une tombe* », où une classe adopte la tombe d'un combattant, ou comme « *J'ai la mémoire qui ne flanche pas* », soit des rencontres avec des rescapés, dans le cadre de visites de musées ou d'espaces mémoriels.

Les pistes sont très nombreuses et devront être détaillées. Et c'est ici que peut s'opérer la prise de conscience que l'histoire n'est pas que continuité mais aussi rupture, parfois brutale. La démocratie est soumise aux aléas de l'histoire et guettée par des forces destructrices, mais la capacité de résistance est autant individuelle que collective. Il faut affronter le passé *sans se raconter d'histoires*.

Par ailleurs, l'évolution du droit de vote et des droits sociaux sont à prendre en compte dans la formation du jeune à la mémoire dans cette étape de son parcours scolaire.

c) L'édifice : Dernières années de l'enseignement secondaire

Les passeurs de mémoire

A cette étape, le jeune doit être capable de relier les enjeux du passé à ceux du présent, et de concilier sa perception de la mémoire dans sa région avec celle qui dépasse les frontières de

cette dernière. C'est l'occasion de voyages pédagogiques, notamment dans les camps de concentration et d'extermination, mais aussi de partage d'expériences avec des jeunes d'autres pays sur des thèmes similaires, par exemple de jeunes Allemands.

Mais le jeune est d'abord tourné vers l'avenir, c'est naturel, il a son propre destin à forger, son rôle de citoyen à jouer. Dès lors, au terme de son initiation à la mémoire, il lui faut découvrir par des visites les instruments de sa citoyenneté, en particulier les instances parlementaires :

-Le Parlement fédéral, avec un départ depuis la colonne du Congrès.

-Les Parlements régionaux et communautaires.

-Le Parlement européen.

Il ne faut pas négliger les instances communales et provinciales, en fin de parcours, parce que la démocratie participative commence sur le pas de la porte.

Conclusion

La Constitution belge est un socle cohérent pour développer un projet mémoriel wallon d'envergure sur les valeurs démocratiques, avec un accent mis sur l'histoire du XXe siècle. Les ressources de la mémoire en Wallonie abondent, et un cadastre des lieux de mémoire est réalisable, déclinés en quatre registres : noms de rue, plaques commémoratives, monuments et statuaire, sites et musées. Dans un deuxième temps, une cartographie mémorielle mobile permettrait de mettre en relief les réseaux de la mémoire, dont la conception tiendrait compte de trois niveaux mémoriels : la conquête, la défense et le partage des libertés.

Un tel projet mémoriel a pour objectifs, outre ceux d'un tourisme culturel loin d'être négligeable, de faire appréhender cette mémoire par les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre d'un enseignement renforcé de l'histoire de Belgique, et selon un processus d'initiation sur une longue durée : le premier *contact* à travers les héritages familiaux et de proximité, la découverte du *choc* des expériences historiques collectives dramatiques, l'*édifice* à construire par le jeune qui devient acteur de sa propre histoire.

Les premiers leviers de cette vaste politique mémorielle pourraient être une **commission mémoire** émanant du Parlement wallon et un **comité d'accompagnement scientifique** dont il faudrait définir les rôles respectifs.

Bruxelles, 4 mai 2007

**Rapport de Laurence van Ypersele
sur le « Devoir de mémoire », pour le Parlement wallon.**

« Si tu ne sais où tu vas, sache au moins d'où tu viens »
(proverbe africain)

La mémoire que l'on souhaite transmettre aux générations qui viennent est faite de choix qui doivent être assumés comme tels par les décideurs politiques (c'est ce que l'on appelle la « mémoire officielle ») : de quoi doit-on se souvenir ? Et pourquoi ? Le Parlement wallon souhaite promouvoir une mémoire du 20^e siècle enracinée dans le terroir wallon (et bruxellois) qui dise, à travers l'expérience historique, les valeurs fondamentales de nos régions, garanties par la Constitution belge aujourd'hui comme hier : liberté, respect de l'individu, pluralisme démocratique, etc. Il s'agit bien d'œuvrer pour aujourd'hui, de mettre en avant les valeurs qui fondent notre identité actuelle. Toute mémoire a une charge identitaire forte et légitime en soi. Face aux événements sélectionnés, l'historien apporte son expertise pour resituer ces événements dans leur contexte et leur signification proprement historique.

A l'évidence, les deux guerres mondiales ont marqués la Wallonie. On peut ajouter la résistance globale qu'a toujours offert la Wallonie à la montée des fascismes et le combat ouvrier dans un monde industriel et post-industriel¹. Pour ma part, j'aborderai la Première Guerre mondiale, cet événement matriciel du 20^e siècle.

-Pourquoi se souvenir de 14-18 ?

Sans entrer dans les détails, relevons quelques éléments. La Belgique est entraînée dans la conflagration parce que le roi, soutenu par son gouvernement et la quasi totalité de la population, refuse l'ultimatum allemand qui est contraire au Droit international. Les valeurs qui sous-tendent cette attitude sont : la volonté de sauvegarder les libertés du peuple belge, l'intégrité du territoire national et la fidélité au droit international, mais aussi par fierté patriotique (refus du déshonneur national). Le prix payé par la Belgique est énorme. Il y a d'abord le massacre de quelque 5 500 civils en août 1914 (parce que les soldats allemands croyaient à la légende des Francs-Tireurs, parce que les officiers allemands méprisaient les petits pays et parce que l'on attendait un grand affrontement avec l'armée française qui n'aura lieu qu'en septembre-octobre 1914 sur la Marne). Il y a

¹ La reprise du Congo par la Belgique en 1908 est aussi importante (le musée de Tervuren et les arcades du cinquantenaire en témoignent), mais le lien avec la Constitution belge et l'enracinement dans le paysage wallon est moins évident.

ensuite la famine et le pillage des ressources nationales, les quelques trois cents patriotes fusillés et les déportations de main-d'œuvre ouvrière sous l'occupation (notons que la Belgique est le seul pays sur le front occidental à être quasi totalement occupé). Il y a enfin la mort de près de 40 000 soldats sur le front de l'Yser (notons que c'est peu par rapport aux autres belligérants, le roi Albert ayant toujours refusé la participation aux grandes offensives meurtrières). Autrement dit, civils et militaires ont payé un lourd tribut au combat pour le Droit et la Liberté. Le résultat, au sortir de la guerre, sera l'obtention du Suffrage Universel masculin (l'égalité dans la souffrance implique l'égalité de droits), ainsi qu'une série de lois sociales.

-Quels sont les lieux de mémoire de 14-18 ?

Il existe d'innombrables monuments aux morts qui témoignent de cette guerre et que les écoles pourraient plus utiliser. On rêve d'un relevé systématique de ces monuments qui pourraient alors faire l'objet d'une publication à l'instar de l'ouvrage de Mariette Jacobs, « Zij die vielen », commandé par les autorités provinciales de Flandre occidentale.

Les spécificités de ces monuments : le souvenir des soldats, mais aussi des civils ; l'égalité de tous dans la mort et le souci de chaque individu (les noms et prénoms sont tous gravés).

De façon absolument non exhaustive, relevons les beaux monuments de Tournai, de Châtelet et d'Andenne qui mettent en scène les civils (massacrés, déportés ou fusillés) et les militaires.

Pour les cités martyres, notons la ville de Dinant (dont le grand monument de 1936 a été détruit par les Allemands en 1940), la ville et le monument de Tamines, ainsi que celui d'Andenne (plus complexe).

Pour les patriotes fusillés, il y a les monuments à Gabrielle Petit (Bruxelles et Tournai), à Omer Lefèvre (La Louvière), aux fusillés de la Chartreuse (Liège).

Tous ces monuments expriment le deuil (souffrance) et parfois le désir de vengeance (aigle écrasé par le lion), tous ils réaffirment le sens de ces souffrances (la Patrie libre et debout). Pratiquement aucun monument ne chante la paix ou la haine de la guerre (exception faite du monument pacifiste à Quaregnon). On évitera donc d'utiliser ces monuments pour inculquer aux jeunes générations la haine de la guerre a priori, mais bien pour réfléchir plus profondément à la complexité de ce qu'est ou peut être une guerre (avec ses horreurs, avec ses valeurs à défendre, etc). Si les mots « Patrie » et « Honneur » ne font plus sens aujourd'hui, ceux de « Liberté », de « Respect des petits peuples » et d'« Egalité » me paraissent encore porteurs de sens pour les jeunes d'aujourd'hui d'où qu'ils viennent.

-Quels sont les souhaits ?

Les vestiges de 14-18 sont laissés à eux-mêmes. Or, il s'agit d'un patrimoine commun important qui pourrait être mis en valeur.

On songe par exemple à la Chartreuse de Liège et son monument sculpté par Oscar Berchmans : elle pourrait être restaurée et devenir un véritable lieu de mémoire.

On songe bien sûr à Dinant auquel il manque un musée qui puisse faire réfléchir à la place des civils dans les guerres modernes.
Mais, si l'on souhaite transmettre une mémoire forte et signifiante, il faudrait que les jeunes wallons aient un minimum de connaissance en histoire de Belgique, malheureusement absente des programmes scolaires actuels.

Devoir de mémoire – Parlement wallon – 24 mai 2007

En guise d'introduction, il me semble indispensable de revenir sur le rôle respectif de l'historien et du pouvoir politique. L'historien est avant tout soucieux d'une lecture critique du passé sans parti pris et, en principe, sans idée préconçue. Ce passé, ce sont des hommes et des femmes confrontés à des situations de crise, à des guerres, à des occupations mais aussi au quotidien. Face à cette réalité, les comportements n'ont pas toujours été linéaires ni exempt d'ambiguïtés voire carrément de choix erronés. L'historien se doit de prendre en compte la diversité de ces facettes y compris les plus « déplaisantes » d'entre elles. Il ne s'agit donc pas de promouvoir une histoire lisse et aseptisée qui décrédibilise à la fois les historiens mais aussi tous les acteurs porteurs d'histoire. En tant qu'historien, il s'agit aussi de rester modeste. L'historien ne peut à lui seul servir de barrages contre toutes les dérives. Son arme, c'est de permettre de lutter contre l'ignorance. Plutôt que d'un devoir de mémoire, l'historien préfère un devoir d'histoire. Il est essentiel de définir clairement les concepts que l'on va utiliser et de cibler les objectifs à atteindre.

Eléments universels

Le 20^e siècle est un siècle de violence sans précédent en Europe et dans le monde.

Paradoxalement, depuis 1945, l'Europe occidentale a réussi à construire un espace de paix qui, certes, n'échappe pas aux échos et aux éclats de violence venues d'ailleurs voire secrète une violence larvée et effective, tout en demeurant tout de même un îlot largement protégé. Il y a donc là une situation spécifique et privilégiée qu'il importe de mettre en évidence tout en maintenant un esprit de vigilance. Il s'agit à la fois de dégager un message des conflits passés tout en considérant qu'en vivant aujourd'hui et ici, on s'inscrit dans la distance par rapport à une série d'enjeux liés à ces conflits du passé. Il faut à tout prix éviter de sombrer dans la rhétorique de l'histoire qui se répète. Le contexte est par nature différent : les années 30 ne sont pas les années 2000 et même si un certain nombre de parallélismes peuvent se révéler pertinents, il est essentiel de contextualiser. Il n'y a pas de « leçons de l'histoire » mais bien une démarche critique que celle-ci nous enseigne par rapport aux enjeux contemporains. Il me semble, par exemple, plus essentiel d'essayer de comprendre pourquoi l'antisémitisme était si largement répandu dans les années trente que de se dire que les étrangers d'aujourd'hui sont les juifs d'hier.

Aborder la question des lieux de mémoire implique nécessairement la question du type de mémoire et d'événements que l'on entend privilégier. En partant des réflexions formulées lors de la réunion du 19 avril, le fil rouge de la Constitution belge a été proposé. Celui-ci nous renvoie à un certain nombre d'éléments universels et d'éléments plus spécifiquement belges.

Pistes - questions

Partir d'éléments proches et significatifs : le quartier, le village, la ville. Comment le passé s'y inscrit-il ? Qu'est-ce que cela nous apprend (en d'autres termes : quelle vision du passé les générations précédentes ont-elles voulu transmettre et comment percevons-nous cette vision aujourd'hui ? Comment dépasser la difficulté d'une société actuelle qui n'est pas seulement l'héritière de la société d'hier puisque s'y sont rajoutées des vagues d'immigrations successives ? Ces vagues d'immigration sont elles-mêmes anciennes (les Flamands depuis le 19^e). Or quelles traces ont-elles laissées ? Traces via les patronymes, les héros locaux, les

stéréotypes, la littérature (populaire et autre), l'art, l'architecture... Comment cela peut-il nous éclairer sur le passé ?

Comment intégrer les passés d'ailleurs : ceux des enfants des immigrations, des réfugiés politiques et/ou économiques... Quid de notre approche de l'histoire des anciennes colonies de la Belgique. Comment l'intégrer à travers des lieux de mémoire ? traces muséologiques ? statuariques ? (Bruxelles, Tervueren...)

Quel passé : passé industriel, luttes sociales (y compris le droit de suffrage mais aussi les grandes conquêtes sociales : journée des huit heures, congés payés, sécurité sociale...) – autant d'aspects qui n'ont guère laissé de traces.

Combats politiques : lutte pour le suffrage universel, lutte contre Léopold III, revendication du fédéralisme (quelle trace ? quel sens leur donne-t-on ? pour qui est-ce significatif ? Comment s'y intéresser ?

Piste des dates : quelles sont les dates que l'on retient et en quoi sont-elles significatives ? Le fait que le 11 novembre et non le 8 mai soit un jour férié mérite réflexion. On continue de respecter certaines fêtes religieuses catholiques dans une société largement déconfessionnalisée (et multiconfessionnelle) alors que, paradoxalement, le credo démocratique que l'on espère partagé par tous n'est pas mis à l'honneur comme il pourrait l'être à travers la date du 8 mai.

Rôle moteur de certaines personnalités – Quel type d'engagement – démarches individuelles et collectives. Attention au prisme exclusif de la « victimisation ».

Il est essentiel de tendre à l'universalité de certaines notions : égalité au sens large - égalité hommes/femmes – à travers le fil rouge de la Constitution belge : les femmes sont longtemps demeurées privées de l'exercice de certains droits. Comment prendre conscience des changements introduits ? Comment se traduisent-ils dans notre environnement ?

Quatre types de lieux

Il me semble que quatre types de lieux de mémoire (effectifs ou symboliques) peuvent être mis en exergue :

- les lieux liés à des questions de citoyenneté :
 - o Combats politiques : lutte pour la démocratisation – suffrage universel
 - o Combats pour l'égalité : hommes – hommes ; hommes – femmes ; Belges – non Belges...
 - o Exclusions politiques, religieuses
- les lieux liés à des luttes sociales
 - o Enjeux liés au travail ; aux conditions de travail, au droit au travail, au logement
 - o Lieux de réunions associés au monde du travail
 - o Les travailleurs : qui sont-ils/d'où viennent-ils ?
- les lieux liés aux deux guerres mondiales

Ne pas offrir une vision figée du passé – Que retient-on des guerres aujourd'hui ? Qu'en a-t-on retenu par le passé ? Il est sans doute important d'essayer de montrer combien chaque génération va développer son propre regard du passé. C'est peut être là l'un des problèmes liés à la notion du « devoir de mémoire » : la manière dont cette notion est véhiculée par les témoins ne correspond pas nécessairement aux grilles de lecture des générations ultérieures. La difficulté consiste à trouver une articulation convaincante entre l'universalité de certaines notions et leurs perceptions par des générations successives. Il importe en outre de tenir compte de ce que cette notion sera forcément interprétée de façon différente par les acteurs et les autres.

- les atteintes aux droits humains
- la notion de libre choix, d'engagement
- les figures emblématiques
- les questions emblématiques
- les événements oubliés
- la relecture des événements et des enjeux certains groupes, longtemps absents de certaines commémorations, se voient aujourd'hui offrir une place (ex. la participation des tirailleurs marocains à la bataille de Gembloux – NB On avait déjà assisté à un phénomène similaire avec la Première Guerre où aujourd'hui on valorise les diverses communautés qui ont coexisté au sein des armées dans le saillant d'Ypres)
-
- les lieux liés à l'histoire coloniale
 - colonisateurs
 - colonisés
 - l'héritage de l'époque coloniale
 - la relecture de l'époque coloniale

Chantal Kesteloot - CEGES

REFLEXIONS SUR LE DEVOIR DE MEMOIRE EN WALLONIE

« Se souvenir, c'est s'asseoir sur les épaules des géants qui nous ont précédés »

1. La Défense a depuis toujours attaché beaucoup d'importance au devoir de mémoire. Elle a en effet vécu « en première ligne » les différents conflits qui ont éclaté depuis l'indépendance de la Belgique en 1830 et participe depuis une quinzaine d'années à de nombreuses missions humanitaires et opérations de mise en place, de renforcement et de maintien de la paix sur différents théâtres d'opération dans le monde. Contrairement à ce que peuvent penser certaines personnes, les militaires et civils de la Défense et plus particulièrement ceux qui ont vécu des conflits et des opérations sur le terrain, souvent au péril de leur vie ou du sacrifice ultime, sont contre la guerre, souhaitent que cela ne recommence plus. Ils connaissent les hautes valeurs de notre démocratie et de la citoyenneté. Ils sont de fervents défenseurs ces valeurs et de la paix. La visite du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire (MRA), de sites militaires historiques et des petits musées et salles de tradition dans de nombreux quartiers militaires sont autant d'occasions pour tous les citoyens et plus particulièrement les jeunes générations d'accomplir leur devoir de mémoire et d'en tirer les leçons pour le futur.

2. Sous l'impulsion du Ministre de la Défense, Monsieur André Flahaut, un nouveau concept dénommé « Pôle Historique de la Défense » (PHD) est lancé en janvier 2002 avec comme objectif une approche globale et structurée de la préservation, la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique de la Défense dans le cadre général du devoir de mémoire, d'une pédagogie de la mémoire et de la défense des valeurs démocratiques et de la citoyenneté. L'idée est de dresser un inventaire scientifique et historique des lieux de mémoire de ou liés à la Défense afin d'abord de connaître exactement les sites à préserver, par la suite de déterminer les actions à prendre afin de les conserver dans de bonnes conditions et enfin de créer des chemins de mémoire thématiques dont la promotion seraient faites via différents canaux de communications et plus particulièrement via le « WEB ». Depuis, le concept PHD a été officialisé par la Loi du 14 juin 2006 (publiée au Moniteur le 12 juillet 2006) créant un Comité Consultatif dénommé PHD (CC PHD) et par l'Arrêté Ministériel du 21 décembre 2006 (publié au Moniteur le 23 janvier 2007). La Loi fixe les missions du Comité Consultatif, prescrit la création d'un secrétariat permanent et prévoit que les moyens nécessaires au fonctionnement sont à mettre à disposition par le ministre de la Défense. L'Arrêté Ministériel nomme le président et les membres du Conseil Consultatif. Voir copie Loi (pages 35007 et 35008) et AM en annexe.

3. Il y a lieu ici de relever une frappante similitude entre l'action de la Défense en lançant le concept PHD et la décision du Parlement Wallon de mettre en valeur son patrimoine historique dans le cadre du devoir de mémoire. Il est donc évident que la Défense et le Parlement Wallon doivent coordonner leur action dans le domaine du devoir de mémoire. L'expérience déjà acquise au sein de la Défense est certainement intéressante pour l'action wallonne.

4. Au cours de la période 2002-2006, il n'a pas été possible d'aborder de manière systématique l'inventorisation des lieux de mémoire de la Défense. En effet, l'effort principal a dû être principalement consacré à des sites historiques en péril : le Mémorial National du Fort de Breendonk à la muséologie dépassée et de plus en plus déserté par le public (en particulier le public cible : les jeunes), le Boyau de la Mort de Diksmuide dont

le bâtiment d'accueil et les tranchées se dégradèrent au point de rendre la visite dangereuse et le Fort d'Eben-Emael où les entrées d'eau par les coupoles de tir sur le glacis du fort occasionnaient des dégâts irréversibles. Une action globale et structurée des problèmes de ces trois sites emblématiques et la libération des moyens financiers nécessaires a permis en quatre ans de remédier aux problèmes et de les conserver pour les générations futures. Maintenant qu'un Comité Consultatif dénommé PHD a été officialisé et que dans les mois qui viennent les moyens nécessaires à son action seront mis en place, l'inventorisation scientifique du patrimoine historique de la Défense, mission principale du PHD, pourra démarrer de manière systématique.

5. L'approche adoptée par la Défense pour la préservation, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine historique a montré sa valeur et son efficacité sur le terrain. Il semble donc opportun de s'en inspirer dans le cadre de la préservation, de la conservation et de la mise en valeur des lieux de mémoire wallons autour desquels peut s'articuler une pédagogie de la mémoire, de défense des valeurs démocratiques et de la citoyenneté. Ce gros travail doit être préparé par notre groupe d'experts en fixant les principes de l'inventorisation des lieux de mémoires, de l'interprétation des événements (mission 1) et de la mise en place d'outils de valorisation du patrimoine (mission 2). Une inventorisation grossière des principaux lieux de mémoire et une première analyse des moyens de valorisation de ce patrimoine par notre groupe d'experts doivent compléter ce travail théorique. Par la suite, il semble indispensable de mettre en place une structure spécifique capable d'accomplir le travail scientifique détaillé de fond et de fixer une méthode de travail efficace et cohérente. Le fil rouge suivant est proposé pour les travaux de cette structure :
 - a. Mise en place d'une cellule wallonne « devoir de mémoire » composée d'historiens et de personnel d'appui dont l'effectif doit être fixé en fonction de la charge de travail et de la rapidité avec laquelle on souhaite obtenir des résultats.
 - b. Inventorisation des lieux de mémoire avec analyse scientifique de leur valeur du point de vue pédagogie de mémoire, interprétation des événements qui s'y sont passés et de leur situation de préservation et de conservation.
 - c. Identification des lieux de mémoire majeurs et de facto prioritaires.
 - d. Sélection éventuelle des lieux de mémoire retenus dans le cadre du projet « devoir de mémoire ». Il est en effet probablement nécessaire de choisir étant donné qu'il n'est pas possible de tout conserver.
 - e. Recherche de solutions en cas de problème(s) de préservation et de conservation avec les organismes responsables des sites concernés sur la base du commun accord. Le financement des solutions constituera pratiquement toujours le problème majeur et il sera alors nécessaire de compter sur l'aide des Pouvoirs publics (Région Wallonne, Province, Commune, ...).
 - f. Définition des objectifs pédagogiques visés sur base de la Constitution belge et de la Charte des Droits de l'homme (voir annexe).
 - g. Création de chemins de mémoire reliant les différents lieux de mémoire sur base thématique, chronologique, ... et en fonction des objectifs pédagogiques.
 - h. Création d'un site « WEB » reprenant l'ensemble des lieux de mémoire (site, nature, situation, possibilité de visite, ...) et les différents chemins de mémoire. La mise en

place de ce site doit être réalisé dès que possible et être complété en fonction de l'avancement des études.

- i. Lancement d'autres moyens de promotion plus particulièrement orientés vers les jeunes, en sensibilisant les centres scolaires et en incorporant dans les programmes scolaires des cours de formation à la citoyenneté illustrés par des visites de sites historiques.
- j. Actualisation régulière de la situation des lieux de mémoire wallons.

Denis HARDY, ir
Général Major d'Aviation e.r.
Chargé de mission au MRA
Président du CC PHD

PROJET : DEVOIR DE MEMOIRE EN WALLONIE

Deuxième Rapport préliminaire

Par Philippe RAXHON

A la suite de la dernière réunion, les pistes présentées dans notre premier rapport, et reproduites ci-après, nous semblent toujours pertinentes. Nous ajoutons ici des **considérations introductives** sur la forme que pourrait prendre une « commission mémoire » pour travailler au développement des points du premier rapport.

Il me semble que cette formule, avant d'aller plus loin, nous évitera d'étoffer à huit mains un dossier complexe.

Nous pensons que la proposition en tant que telle de l'établissement d'une commission de cette nature doit être synthétique, quitte à développer des justifications quand il y a accord sur les grandes options de cette commission.

Les points suivants sont donc volontairement brefs par souci de clarté.

La Commission mémoire aurait pour attribution, dans l'ordre des priorités :

- 1) Etablissement d'une bibliographie sur le thème de la mémoire en Wallonie.
- 2) Etablissement d'une liste, ou cadastre, de lieux de mémoire en Wallonie
- 3) Etablissement d'une base de données de ressources institutionnelles, associatives et individuelles impliquées dans ces lieux de mémoire.
- 4) Définition d'actions prioritaires, sous la forme de recommandations, dans la mise en valeur ou la sauvegarde de lieux de mémoire en Wallonie, en fonction des informations collectées lors des points 1, 2 et 3.
- 5) Soutien, sous la forme de recommandations, de projets pédagogiques, scientifiques et archivistiques.

La vitalité de la commission serait entretenue par la création d'un site web interactif, et évolutif, reprenant les informations recueillies dans les points cités plus haut.

Préambule : La Constitution en filigrane du projet

La Constitution belge peut constituer un fil conducteur adéquat à un projet de mise en relief du patrimoine mémoriel wallon en relation avec la défense et la promotion des valeurs démocratiques, de la citoyenneté, des Droits de l'homme et de leur histoire.

En effet, basée sur les libertés publiques et l'égalité des droits par les constituants en 1830-31, notre Constitution est celle d'un régime monarchique, représentatif, parlementaire, dont la stabilité est remarquable en 175 ans d'histoire. La Belgique n'a pas connu de rupture de régime pendant cette période, contrairement à la plupart des pays européens ou extra-européens. Les seules modifications de cette Constitution sont circonscrites dans des problématiques directement attachées aux enjeux dont il est question dans ce projet mémoriel :

- a) Les modifications en faveur d'une extension du droit de vote, étapes vers le suffrage universel avec une redéfinition de la souveraineté nationale : 1893 (vote plural), 1919 (suffrage universel masculin), loi de 1948 (suffrage universel). Il est évident que les combats pour l'extension du suffrage, et la mémoire de ces luttes constituent l'une des raisons d'être de ce projet.
- b) Les modifications en faveur d'une reconnaissance des identités régionales, avec la série de réformes à partir des années '70, jusqu'au passage de l'Etat unitaire à l'Etat fédéral en 1993, illustrent un processus législatif conduit sans guerre civile, sans déchirement sanglant entre peuples. A ce titre, les références mémorielles du mouvement wallon constituent aussi un repère à ne pas négliger, et des ressources peuvent être exploitées dans notre cadre.

L'histoire du XXe siècle concentre l'essentiel de ces enjeux. Les deux guerres mondiales peuvent être lues à la lumière de la Constitution : la défense du territoire national neutre violé et ses conséquences en 1914, la résistance pour la liberté et la démocratie sous l'occupation nazie, en sont deux axes. Il ne faut pas non plus négliger le rôle de la Belgique dans la construction européenne d'après-guerre, son engagement dans la paix continentale, au point de devenir le siège de l'Union européenne, témoigne d'une volonté de participer à la reconstruction d'une Europe démocratique, bâtie sur les décombres du passé.

Les ressources de la mémoire en Wallonie

La première étape du travail doit consister à réaliser un cadastre des lieux de mémoire et l'identification d'un patrimoine exploitable sur le territoire wallon. La notion de « lieux de

mémoire » est large, il faut entendre par là, dans le contexte qui est le nôtre, les supports du souvenir susceptibles de constituer des points d'appui à l'évocation du passé d'une collectivité.

Par ailleurs, pour donner une cohérence à ce qui apparaîtra d'abord comme une constellation floue de lieux de mémoire, il faut articuler ceux-ci en « niveaux mémoriels ». Nous allons développer ce point.

1) Le cadastre.

Il s'agira d'agir et d'opérer des choix dans quatre registres présentés ici en *crescendo* en terme de visibilité dans l'espace public :

- les **noms de rues** : leur repérage est aisé, compte tenu des guides exhaustifs qui existent déjà.
- les **plaques commémoratives**, généralement sur des édifices publics.
- Les **monuments et la statuaire**.
- Les **sites et musées** (forts, demeures historiques, cimetières...). Ce sont évidemment les lieux de mémoire les plus élaborés.

Il faudrait aussi inclure dans cette liste les arbres de la Liberté.

La constitution de ce cadastre est possible grâce à des guides existants, des cartes et brochures, ou le recours à des institutions-ressources, comme par exemple la Commission royale des Monuments et Sites, l'IRPA...

La réalisation de ce cadastre verra apparaître des cohérences, c'est-à-dire la possibilité d'identifier des lieux de mémoire dans des réseaux : ex. la bataille des Ardennes, la dernière grande bataille de la seconde guerre mondiale en Europe occidentale qui cumulent tous les types de lieux de mémoire évoqués ; ou encore la première guerre mondiale en province de Liège, où sont tirées les toutes premières balles de la Grande Guerre. Ces réseaux pourraient être mis en valeur dans le cadre de parcours, ou d'itinéraires (comme il en existe déjà un à Liège sur les Droits de l'Homme), susceptibles d'être valorisés dans une politique de tourisme culturel, pour lequel il existe une importante demande aujourd'hui. Cette politique pourrait être menée en collaboration avec le secteur horeca, soit des parcours d'un jour ou deux, avec visites thématiques guidées et possibilité de restauration et de logement sous la forme de « *package* ». Des exemples français peuvent nous inspirer, comme dans le cas du site de la bataille de Verdun.

Il est possible, grâce aux ressources d'internet de localisation (par renvoi par exemples sur les sites du guide Michelin ou de Goggle Earth), d'établir une **cartographie mobile** de la mémoire en Wallonie (*Wallonie Région-mémoire*), qui permette, dans le cadre d'un site web,

de visualiser les ressources mémorielles sur trois niveaux : communal, provincial et régional. L'utilisateur aurait la possibilité d'une part « zoomer » sur trois espaces différents reprenant les lieux de mémoires identifiés en fonction des quatre registres évoqués plus haut, et d'autre part de tracer un itinéraire mémoriel en fonction de ses souhaits, de ses déplacements, de sa situation (principe du GPS : *qu'est-ce que je rencontre comme lieux de mémoire sur ma route ou à proximité de l'endroit où je me trouve*). Sur le terrain, des panneaux routiers, à l'entrée de la Wallonie, ou à proximité de sites d'importance, pourraient arborer l'inscription avec un logo « *Wallonie Région-mémoire* ».

Mais au-delà de l'émergence de **réseaux mémoriels**, il faut être guidé par la conception de **niveaux mémoriels**, qui donneront sens à cette collecte de lieux de mémoire.

2) Les niveaux mémoriels.

Ceux-ci s'organisent en fonction du thème en jeu. Puisqu'il s'agit ici des **valeurs démocratiques** en Wallonie, il nous semble que les niveaux mémoriels se déclinent en trois dimensions :

- a) Conquérir les libertés : quand les valeurs démocratiques ne sont pas acquises : questions historiques liées à l'extension du suffrage et aux droits sociaux.
- b) Défendre les libertés : quand les valeurs démocratiques sont acquises mais en danger ou perdues pendant un temps : questions historiques liées à la résistance à l'invasion du territoire et à l'oppression, mais aussi aux stratégies de la démocratie pour survivre, à travers ses institutions parlementaires.
- c) Faire aimer les libertés : Il ne suffit pas d'évoquer les luttes, la mémoire n'est pas que douloureuse ou victimaire, elle est aussi heureuse, joyeuse, et jubilatoire. Il faut aussi convaincre les citoyens de souscrire aux libertés et de les partager avec les autres dans une adhésion affective. Toute une gamme de pédagogues, de réformateurs, de savants, d'écrivains, ...du passé, honorés par notre société, peuvent illustrer ce niveau mémoriel.

Appréhender la mémoire

Il est clair que le projet « *Devoir de mémoire en Wallonie* » est destiné en particulier aux jeunes générations en milieux scolaires. En cela la Région wallonne et la Communauté française de Belgique devront travailler ensemble.

Il faut tenir compte des niveaux d'enseignements, de l'articulation des âges des élèves, et de la capacité à assimiler les matériaux du passé chez les plus jeunes. Pour conduire à une prise de conscience des enjeux du présent à la lumière du passé, en s'appuyant sur l'histoire et la mémoire, il faut décliner le propos sur une longue durée en tenant compte des rythmes d'apprentissage et de la sensibilité des enfants.

Il faut aussi à ces démarches un encadrement pédagogique et des cours d'histoire digne de ce nom. Il est déplorable que l'**enseignement de l'histoire de Belgique** soit si négligé, si ignoré, que ce soit en classe ou dans les manuels scolaires. Ce serait l'une des mesures d'accompagnement extrêmement salutaire que de le restaurer dans le cadre d'acquisition de processus mémoriels portant sur le thème des valeurs démocratiques et de citoyenneté. Nous suggérons que cela soit l'une des recommandations de la commission.

Nous proposons la projection d'activités suivante, qui doit évidemment encore être adaptée, affinée et étoffée :

a) **Le contact : 5^e et 6^e années de l'enseignement primaire**

Nous sommes tous des héritiers

Au cours de ces deux années clés du développement de l'enfant dont l'éveil et la maturation prospèrent, il sera amené à prendre progressivement la mesure d'une contradiction : à la fois le fossé et le lien entre le passé et le présent. Avec sa classe, et son maître, l'enfant pourrait travailler à trois projets, constituant en somme une première initiation :

1) L'opération « vieux papiers »

La mémoire familiale est le premier jalon de la démarche : lors d'une journée d'école, chaque enfant devra apporter en classe des souvenirs de famille : livret de mariage, acte de naissance, photos de grand-parents, vieux objets, un premier nounours, etc., pourvu que ces traces aient été conservées, en essayant de savoir pourquoi justement elles ont été conservées au sein de la cellule familiale, et en les présentant en classe aux camarades.

2) L'opération « mémoire vive des Anciens »

Il s'agit ici d'aller au-delà de la mémoire familiale tout en abordant une mémoire de proximité, personnalisée, celle des personnes âgées vivantes. C'est une occasion de mettre en présence des générations, qui valorise les enfants mais aussi les aînés. Des liens pourraient se

nouer à cette occasion. L'opération consisterait en une rencontre, un après-midi goûter, entre la classe et les personnes âgées d'un home. Les enfants disposeraient d'un questionnaire simple, plutôt prétexte à un dialogue. Les personnes de 80 ans et plus sont nées au plus tôt en 1927, elles avaient 13 ans en 1940 et 18 ans à la fin de la deuxième guerre mondiale, leurs parents ont connu la première guerre mondiale comme les débuts du cinématographe et de l'automobile. En 1948, à l'heure du vote des femmes, ces personnes avaient 21 ans, leur mère votait pour la première fois aux élections législatives. Lorsque l'homme marcha sur la lune, ces anciens avaient 42 ans. Pour certains enfants, c'est l'âge de leurs propres parents...

De retour en classe, sous la conduite du maître, les enfants partageraient leur expérience et ferait part des souvenirs qu'ils ont pu glâner.

Pour se faire, un partenariat pourrait s'établir entre écoles et homes.

3) *L'opération « J'adopte ta mémoire »*

Il s'agirait ici de franchir une étape, celle de la mémoire personnalisée mais désincarnée, en faisant découvrir le principe commémoratif. Aux alentours de chaque école, il existe des rues dont les noms sont évocateurs de personnages de notre passé, dont la vie et l'action s'intègrent dans notre projet. Après le choix d'un nom, le maître ferait découvrir le personnage à sa classe, et les enfants pourraient en discuter, ou rédiger une rédaction, et exprimer ce que la vie de ce personnage leur inspire. Ensuite, à l'occasion d'une sortie de la classe jusqu'à la plaque de rue, l'une des rédactions serait lue par l'enfant devant la plaque, porte-parole de sa classe, en guise de petite cérémonie. Cette rédaction ne reposerait pas sur une somme de connaissances acquises concernant la biographie du personnage, mais sur la sensibilité exprimée par un enfant à propos de ce personnage et ce qui l'inspire en lui ; ce qui permet à tous les enfants, quelque soit leur origine, de prétendre à la reconnaissance de leurs propos par le groupe. Le choix de la rédaction lue serait à déterminer par le maître, ou par la classe, ou même par le hasard, ou fruit de la recombinaison de plusieurs rédactions, les options restent ouvertes.

On peut imaginer, en accord avec les communes, qu'une trace de cette petite cérémonie serait conservée sur la plaque de rue, sous la forme d'un logo ou d'une inscription discrète : ex. : « *j'adopte ta mémoire. Myriam, 11 ans* ».

Ces trois opérations permettent également aux enfants issus de l'immigration de faire partager leur sensibilité avec leurs petits camarades : les souvenirs familiaux et la découverte d'une autre culture, la rencontre avec les retraités dont certains sont justement issus de

l'immigration des générations précédentes, la mémoire des noms de rues et les valeurs que les personnages incarnent pour celui qui les découvre, quelques soient son origine et sa nationalité.

b) Le choc : Premières années de l'enseignement secondaire

Le prix de la liberté

Il s'agit de mettre en relief les lieux de résistance à l'invasion du territoire et à l'oppression sous les occupations, pendant les deux guerres mondiales. Ces lieux sont tragiquement nombreux, on s'est battu dans toutes nos provinces. Des opérations peuvent être initiées comme « *Une classe une tombe* », où une classe adopte la tombe d'un combattant, ou comme « *J'ai la mémoire qui ne flanche pas* », soit des rencontres avec des rescapés, dans le cadre de visites de musées ou d'espaces mémoriels.

Les pistes sont très nombreuses et devront être détaillées. Et c'est ici que peut s'opérer la prise de conscience que l'histoire n'est pas que continuité mais aussi rupture, parfois brutale. La démocratie est soumise aux aléas de l'histoire et guettée par des forces destructrices, mais la capacité de résistance est autant individuelle que collective. Il faut affronter le passé *sans se raconter d'histoires*.

Par ailleurs, l'évolution du droit de vote et des droits sociaux sont à prendre en compte dans la formation du jeune à la mémoire dans cette étape de son parcours scolaire.

c) L'édifice : Dernières années de l'enseignement secondaire

Les passeurs de mémoire

A cette étape, le jeune doit être capable de relier les enjeux du passé à ceux du présent, et de concilier sa perception de la mémoire dans sa région avec celle qui dépasse les frontières de cette dernière. C'est l'occasion de voyages pédagogiques, notamment dans les camps de concentration et d'extermination, mais aussi de partage d'expériences avec des jeunes d'autres pays sur des thèmes similaires, par exemple de jeunes Allemands.

Mais le jeune est d'abord tourné vers l'avenir, c'est naturel, il a son propre destin à forger, son rôle de citoyen à jouer. Dès lors, au terme de son initiation à la mémoire, il lui faut découvrir par des visites les instruments de sa citoyenneté, en particulier les instances parlementaires :

-Le Parlement fédéral, avec un départ depuis la colonne du Congrès.

-Les Parlements régionaux et communautaires.

-Le Parlement européen.

Il ne faut pas négliger les instances communales et provinciales, en fin de parcours, parce que la démocratie participative commence sur le pas de la porte.

Conclusion

La Constitution belge est un socle cohérent pour développer un projet mémoriel wallon d'envergure sur les valeurs démocratiques, avec un accent mis sur l'histoire du XXe siècle. Les ressources de la mémoire en Wallonie abondent, et un cadastre des lieux de mémoire est réalisable, déclinés en quatre registres : noms de rue, plaques commémoratives, monuments et statuaire, sites et musées. Dans un deuxième temps, une cartographie mémorielle mobile permettrait de mettre en relief les réseaux de la mémoire, dont la conception tiendrait compte de trois niveaux mémoriels : la conquête, la défense et le partage des libertés.

Un tel projet mémoriel a pour objectifs, outre ceux d'un tourisme culturel loin d'être négligeable, de faire appréhender cette mémoire par les élèves de l'enseignement primaire et secondaire, dans le cadre d'un enseignement renforcé de l'histoire de Belgique, et selon un processus d'initiation sur une longue durée : le premier *contact* à travers les héritages familiaux et de proximité, la découverte du *choc* des expériences historiques collectives dramatiques, l'*édifice* à construire par le jeune qui devient acteur de sa propre histoire.

Les premiers leviers de cette vaste politique mémorielle pourraient être une **commission mémoire** émanant du Parlement wallon et un **comité d'accompagnement scientifique** dont il faudrait définir les rôles respectifs.

Bruxelles, 10 septembre 2007

Deuxième rapport intermédiaire sur le « Devoir de mémoire », pour le Parlement wallon.

« Si tu ne sais où tu vas, sache au moins d'où tu viens »
(proverbe africain)

L'anecdote rocambolesque que monsieur Leterme a offerte à la Belgique le 21 juillet dernier devrait nous faire réfléchir sur l'ignorance de bien des Belges quant à leur passé. Non, le 21 juillet ne symbolise ni la Révolution belge de 1830 (celle-ci s'est passée en septembre et la journée du 27 septembre est devenue la fête de la Communauté française), ni même la Constitution belge. Le 21 juillet 1831 est le jour de l'avènement de Léopold Ier. Cette date est officiellement devenue la fête nationale dans les années 1880 (moment où les relations avec les Pays-Bas se normalisaient ; d'où le choix de commémorer la Belgique monarchique, plutôt que la séparation d'avec le voisin du Nord).

Loin de vouloir jeter la pierre à monsieur Leterme, je crois que son ignorance est révélatrice d'une ignorance très largement partagée par les Belges (je serais d'ailleurs curieuse de savoir combien de parlementaires connaissent la Brabançonne et la signification du 21 juillet). Cette ignorance ne date pas d'hier et elle me semble renforcée d'une part par l'indigence de la formation historique à l'école (il n'y a plus de cours d'histoire de Belgique aux programmes du secondaire) et d'autre part aux pratiques médiatiques (côté francophone en tous cas) désastreuses en termes d'éducation citoyenne. En effet, d'année en année, nos journaux présentent la signification « historique » du 11 juillet en clamant que la bataille des Eperons d'Or n'a pas opposé que les Flamands aux Français : il y avait aussi des Namurois (et des Zeelandais, mais cela ils ne le disent pas), bref une représentation de l'ensemble des « Belges ». C'est clair : leur démarche vise à délégitimer la fête nationale flamande. Mais c'est parfaitement inefficace, car c'est méconnaître le fonctionnement d'un symbole (très différent d'une croyance en une « vérité » historique). En revanche, lorsque l'on arrive au 21 juillet, ces mêmes journaux n'expliquent plus rien et se contentent de rendre compte de la fête du jour...

Il me semble qu'une éducation aux valeurs démocratiques enracinées dans notre histoire concrète permettrait non seulement de diminuer l'ignorance généralisée que l'on constate, mais surtout de donner aux citoyens de ce pays les moyens de se situer de façon plus responsable par rapport au monde dans lequel ils vivent et de faire des choix politiques et sociétaux véritables.

Ceci en guise de préambule.

Si les parlementaires wallons (car il s'agit bien d'un choix politique) choisissent d'aller dans ce sens, cette **éducation civique** devrait s'adresser aux jeunes par le biais de l'école et à l'ensemble des citoyens par le biais de parcours touristiques, de musées, voir d'émissions télévisées (la RTBF est un service public).

Cela passe d'une part par la mise en place d'outils pédagogiques et d'autre part par la valorisation (et la restauration parfois) du patrimoine historique wallon et bruxellois.

1° La commission préconise comme **fil conducteur les valeurs démocratiques** garanties par la Constitution belge et par la Déclaration des droits de l'Homme (cf. Annexes du premier rapport de Denis Hardy) : liberté d'opinion, liberté d'enseignement, liberté d'association, respect de la propriété, etc...

2° Il faudrait faire un **choix d'événements** ou de processus historiques du 20^e siècle à valoriser :

- les deux guerres mondiales avec la lutte pour l'indépendance nationale et les libertés démocratiques
- la lutte pour l'égalité des citoyens (conquête du Suffrage Universel, lutte ouvrière, égalité homme-femme, etc)

3° Pour chacun de ces axes, il faudrait **sélectionner des lieux de mémoire** à mettre en valeur (on se référera à divers ouvrages qui défrichent le terrain, cf. Bibliographie) :

-noms de rue, d'école ou d'hôpitaux (les communes pourraient mettre sur les plaques de rue à signification historique une petite explication. Exemple : square Gabrielle Petit, résistante de 1914-1918)

-plaques commémoratives

-monuments (pour 14-18, on peut mettre en évidence les monuments d'Andenne et Tamines pour les massacres de civils, La Louvière et la Chartreuse de Liège pour les patriotes fusillés par l'occupant, Châtelet et Tournai pour le sacrifice des soldats)

-musées

-sites particuliers : fort de Loncin, citadelle de Dinant, Chartreuse, Bastogne, Cités ouvrières, etc

Après un travail d'inventaire, des spécialistes pourraient faire un choix des lieux les plus significatifs (et réaliser une remise en contexte solide pour chacun d'eux) et, si besoin est, recommander la restauration de certains de ces lieux, voire leur transformation en musée...

4° En termes de **recommandations** au Parlement Wallon, voici mes conclusions :

-Nommer un groupe d'experts composé de spécialistes pour chaque axe historique (histoire sociale, histoire politique, histoire militaire, guerre 14-18, guerre 40-45) dont la mission sera de réaliser un inventaire du patrimoine (avec remise en contexte, signification historique et état actuel).

-Ensuite nommer un groupe d'experts en pédagogie dont la mission sera de réaliser des outils pédagogiques à destination des écoles à partir des conclusions du premier groupe ; et de proposer des parcours historiques qui seraient accessibles aux touristes et aux écoles (voyages scolaires).

-Remettre un cours d'histoire de Belgique au programme de l'enseignement secondaire

-Demander aux communes de mettre des éléments d'identification sur les plaques des noms de rue à caractère historique

-Créer un site internet sur le patrimoine wallon qui serait alimenté par les communes (fiches électroniques à remplir en vue de la création d'une base de données)

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

S. Claisse, *Ils ont bien mérité de la Patrie ! Monuments aux soldats et aux civils belges de la Grande Guerre. Mémoire(s) et Reconnaissance (1918-1924)*, Louvain-la-Neuve, Thèse de doctorat UCL (inédit), 2006.

Guide des lieux de mémoire. 25 lieux à découvrir en Belgique pour se souvenir de la Seconde Guerre mondiale, Bruxelles, Luc Pire, 2005.

Itinéraires de la citoyenneté à travers des lieux de mémoire dans notre pays, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

M. Jacobs, *Zij die vielen als helden... Cultuurhistorische analyse van de oorlogsdenktkens van de twee wereldoorlogen in West-Vlaanderen*, Bruges, 1995.

J.-L. Jadouille, M. Delwart & M. Masson (dir.), *L'histoire au prisme de l'image*, t. I : *L'historien et l'image fixe*, (Coll. Apprendre l'histoire ?, t. 5), Louvain-la-Neuve, Unité de didactique et de communication en histoire, 2002.

A. Tixhon & L. van Ypersele, « Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, Bruxelles, Cégès, n°7, 2000, p.83-126.

L. van Ypersele (dir.), *Questions d'histoire contemporaine : conflits, mémoires, identités*, Paris, PUF, 2006.

Laurence van Ypersele

PERSPECTIVES POUR LE DEVOIR DE MEMOIRE EN WALLONIE

1. Depuis 2002, dans le cadre du nouveau concept « Pôle Historique de la Défense » (PHD) basé sur une approche globale et structurée de la préservation et de la valorisation du patrimoine historique de ou lié à la Défense, j'ai constaté un intérêt croissant de la population en générale et des jeunes en particulier pour les lieux de mémoire parallèlement à une multiplication des sites historiques et musées divers.
2. La démarche du Parlement Wallon de promouvoir la mémoire est donc très logique, parfaitement en phase avec ce que l'on peut constater sur l'ensemble du territoire national et répond à une demande de la société. Ceci est d'autant plus important au regard de la faiblesse, pour ne pas dire de la carence, de notre enseignement dans le domaine de l'histoire en général et de l'histoire de la Belgique en particulier.
3. Notre pays jouit depuis de nombreuses années maintenant d'un régime démocratique qui garantit les libertés et les droits des citoyens et impose également des devoirs. Ces libertés, droits et devoirs sont consignés dans notre Constitution. Ces mêmes libertés et droits sont dans une large mesure également repris par la Déclaration universelle des droits de l'homme.
4. Une observation des événements du monde met clairement en évidence que la démocratie n'est pas à l'abri de menaces et qu'il y a lieu d'être particulièrement vigilant. Il est donc nécessaire d'expliquer cette situation en particulier aux jeunes générations et de veiller à leur formation de citoyen.
5. Une connaissance et une compréhension de l'énorme patrimoine historique de la Wallonie permettraient de mieux saisir d'une part les valeurs démocratiques à la base de notre régime politique et d'autre part les dangers qui les menacent.
6. L'approche ce patrimoine Wallon doit cependant être structurée afin d'être accessible au public et particulièrement aux jeunes. Cette structure doit prioritairement permettre la transmission du message démocratique et citoyen.
7. La structuration de ce riche patrimoine Wallon en vue des objectifs visés nécessite un travail analytique, scientifique et d'organisation d'envergure. Ce travail devrait porter sur les points suivants :
 - a. Principes ou critères de structuration :
 - (1) Valeurs démocratiques et citoyennes à promouvoir.
(Constitution et Déclaration universelle des droits de l'homme)
 - (2) Grands événements historiques.
(Révolution Belge, 1914-1918, 1940-1944, suffrage universel, ...)
 - (3) Catégories de lieux de mémoire
(Rues, plaques commémoratives, cimetières, monuments et statuaire, sites et musées, ...)
 - (4) Niveaux de mémoire.
(Conquérir, défendre, partager les libertés, ...)
 - (5) Autres.

b. Sources de référence :

Sources de référence à consulter pour dresser l'inventaire du patrimoine historique Wallon en fonction des critères de structuration (liste non exhaustive).

c. Etapes du processus d'inventorisation et de valorisation du patrimoine historique Wallon :

- (1) Inventorisation des lieux de mémoire avec analyse scientifique de leur valeur pédagogique, interprétation des événements, situation de préservation et de conservation.
 - (2) Identification des lieux de mémoire majeurs et de facto prioritaires.
 - (3) Sélection des lieux de mémoire à retenir dans le cadre du projet « devoir de mémoire » avec comme principe que tout ne peut être retenu.
 - (4) Recommandations en cas de problèmes de préservation avec les responsables des lieux de mémoire concernés avec intervention éventuelle des Pouvoirs publics (Région, Province, Commune, ...).
 - (5) Création de chemins de mémoire (thématique, chronologique, ...).
 - (6) Création d'un site WEB le plus rapidement possible et le compléter au fur et à mesure de l'avancement des études.
 - (7) Lancement de moyens de promotion orientés prioritairement vers les jeunes.
 - (8) Collaboration avec les réseaux d'enseignement en incorporant des visites de lieux de mémoire dans les programmes scolaires.
 - (9) Actualisation régulière de la situation des lieux de mémoire Wallons.
8. Etant donné l'ampleur du travail, l'action du Comité d'experts ne peut constituer qu'une première étape nécessairement limitée. Cette action serait centrée sur la définition des critères de structuration et l'établissement d'un inventaire de sources de références possibles.
9. Au cours d'une deuxième étape serait traité l'inventorisation détaillée et la valorisation du patrimoine historique Wallon. La création d'une « Commission permanente du Devoir de mémoire Wallon » est indispensable afin de mener à terme ce travail d'envergure. Par ailleurs, la création d'un « Comité scientifique d'accompagnement » est également nécessaire afin d'assurer le contrôle scientifique du travail.

Denis HARDY
Chargé de mission MRA

**GROUPE DE TRAVAIL « DEVOIR DE MEMOIRE »
AU PARLEMENT WALLON**

Procès-verbal de la réunion du jeudi 19 avril 2007

Le Groupe de Travail « Devoir de Mémoire » au Parlement wallon s'est réuni le jeudi 19 avril 2007, au Parlement wallon, Bâtiment St-Gilles, rue Notre Dame 1 à 5000 Namur.

Présents

M. Bayenet, Mme Bertouille, M. Wesphael

Général major Hardy, expert, Pôle historique de la Défense

Mme Kesteloot, expert, CEGES

M. Raxhon, expert, Professeur à l'Université de Liège

Mme van Ypersele, expert, Professeur à l'Université catholique de Louvain

Excusé

M. Procureur

- La réunion débute à 14 heures 30 minutes.

M. Bayenet présente les objectifs que se sont assignés les rapporteurs des quatre groupes politiques du Parlement wallon en initiant la rédaction d'un rapport sur le Devoir de Mémoire. Cette idée a trouvé son origine dans la visite que le Parlement wallon a organisée, en 2005, des camps de concentration de Ravensbrück et de Sachsenhausen, chaque parlementaire parrainant un jeune de 5^e secondaire lors de cette visite. Les parlementaires ont pris conscience qu'ils avaient un rôle à jouer dans la transmission de la mémoire des deux conflits mondiaux du XX^e siècle. La génération qui a connu la Deuxième Guerre mondiale disparaît et les témoignages vivants se raréfient.

Le travail sur le Devoir de Mémoire devra respecter les limites des compétences du Parlement wallon et du Parlement de la Communauté française.

Il existe sur le territoire wallon des témoignages et des monuments des événements des deux conflits. Se pose la question de la transmission des messages qu'ils contiennent aux jeunes générations en termes d'éveil aux grandes valeurs démocratiques et aux droits de l'homme. Le relais de la mémoire devrait être assuré notamment par des jeunes désignés « passeurs de mémoire ».

Les rapporteurs ont voulu s'entourer d'une expertise historique, afin de bâtir leur démarche sur la neutralité scientifique.

En conclusion, M. Bayenet précise qu'il serait souhaitable que le rapport soit présenté pour la date symbolique du 11 novembre.

Mme Bertouille signale qu'elle a déposé des propositions de décret qui envisagent des mesures concrètes pour entretenir le devoir de mémoire, comme la création du titre de « passeur de mémoire ». Il faudra certainement prolonger le travail entamé au Parlement wallon à la Communauté française, par des mesures en termes d'éducation et de culture. Mais il est important de commencer par le territoire et le patrimoine qui relèvent de la Région wallonne.

M. Wesphael attend du rapport « Devoir de Mémoire » qu'il cible les meilleurs canaux et les types d'action adéquats pour rencontrer les objectifs fixés, en innovant pour toucher le plus grand nombre de jeunes. L'avis des experts permettra d'affiner les pistes d'action pour l'avenir.

En préambule, **M. Raxhon** attire l'attention sur le danger que représente, pour l'historien, la confusion entre les lieux de mémoire et le principe de la défense des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême-droite. Il s'agit donc de souligner à travers la notion de patrimoine le fil conducteur qui permettrait de mettre en relief des événements des deux guerres mondiales et le principe des droits de l'homme. Il y a sans doute un fil conducteur fort qui est la Constitution belge qui reprend les grandes libertés dès son acte de fondation. Les enjeux qui sont sous-jacents, comme le combat, sont ceux de l'amélioration de la démocratie : le droit de vote, le passage de l'Etat unitaire à l'Etat fédéral. Les lieux de mémoire, plaques, statuaires, renvoient souvent à des viols de la Constitution : l'invasion du territoire en août 14, l'arbitraire pendant la Seconde guerre mondiale. Il est possible également de mettre en relief

des acteurs ou des figures qui ont défendu le suffrage universel, ce qui fait aussi partie d'une réflexion sur la citoyenneté et les droits de l'homme. La Constitution pourrait donc être un filigrane. Cela permettrait d'éviter que les mémoires soient instrumentalisées dans des conjonctures particulières.

En ce qui concerne la méthodologie, il est envisagé un travail en deux temps. Dans un premier temps, la réalisation d'un cadastre, ce qui nécessiterait de préciser quels seraient les événements et les éléments à lister qui seraient susceptibles de constituer des lieux de mémoire au sens large.

En ce qui concerne le rapport qui devra être présenté pour le 11 novembre, s'agira-t-il du rapport rédigé par les historiens ou un rapport général ? Y aura-t-il deux rapports ? Comment s'articule la rédaction du rapport global ?

M. Bavenet envisage un rapport unique, reprenant à la fois le travail du comité d'experts et les recommandations formulées par les rapporteurs.

Mme van Ypersele souligne la nécessité de faire la différence entre l'Histoire et la mémoire. Il convient pour les historiens, de trouver leur place dans ce relevé cadastral du patrimoine mémoriel. La mémoire est un choix du passé, surtout s'il s'agit de la mémoire officielle. C'est une responsabilité politique que de faire ce choix. Les directions étant fixées, les historiens peuvent apporter des éléments qui garantissent qu'on ne travestit pas la vérité. Mme van Ypersele cite l'exemple de l'engagement en résistance au cours de la Première guerre mondiale, assez méconnu.

M. Bavenet considère que certains sites doivent être retenus comme étant des illustrations des violations des droits inscrits dans la Constitution. Celle-ci serait le filigrane qui guiderait le choix des lieux, chacun ayant sa spécificité.

Mme van Ypersele fait valoir que la transmission de mémoire passe par l'enseignement. Or, même les programmes d'histoire de Belgique sont insignifiants. Parmi les recommandations dans le domaine pédagogique, on peut intégrer les monuments qui sont présents partout.

M. Raxhon propose deux approches de la carte de la Wallonie : d'une part, l'ensemble du territoire, d'autre part, des parties de celui-ci. Certains lieux détiennent des ressources en matière mémorielle – Dinant, Liège, Bastogne – par rapport à la thématique abordée ici. Pour l'ensemble du territoire, il faut qu'il y ait une cohérence qui se dessine, comme si apparaissaient des chaînons de la mémoire. Un public assez large – pas uniquement les jeunes – aurait alors la possibilité de suivre un itinéraire global ou un itinéraire particulier.

Mme Bertouille adhère à ce principe et considère que le travail devrait s'orienter, dans un premier temps, vers l'approche globale de la Wallonie, avec les principes de la Constitution en filigrane. Mme Bertouille est d'avis que la seconde phase du travail, mettant l'accent sur des zones plus précises, ne devrait pas être incluse dans ce rapport. Par contre, elle devrait figurer sous forme de recommandations.

Mme Kesteloot est également favorable à une approche par le biais des valeurs de la Constitution. Il importe en effet de considérer comment des jeunes d'aujourd'hui peuvent se sentir interpellés par des lieux de mémoire dont il serait désolant de donner une vision trop figée. Or l'aspect interactif est essentiel pour aider les jeunes à développer leur esprit critique.

Il faut donc aller au-delà de l'ancrage au monument. Il est intéressant pour les jeunes d'apprendre les différentes significations d'un monument au fil du temps et que l'Histoire est un regard qui change constamment sur le passé.

Mme Kesteloot met l'accent en outre sur la notion d'engagement, qui n'est pas nécessairement équivalente à celle de victime. Il est important de savoir qu'il y avait une marge de manœuvre dans les actes quotidiens et que la Constitution offrait des garanties. C'est la société dans son ensemble qui est interpellée par ces notions d'engagement et d'atteinte à la liberté.

En outre, Mme Kesteloot considère que l'approche par le biais de la Constitution permettrait d'associer l'ensemble de la population. La population en Belgique, depuis la première moitié du XXe siècle, a fondamentalement changé. Il faut trouver des éléments qui parlent à des gens venus d'ailleurs. Certaines valeurs sont universelles, mais il y a des enjeux que certaines communautés portent de manière spécifique.

Le Général Hardy se félicite de ce que la démarche du Parlement wallon corresponde aux missions qui ont été confiées au Pôle historique de la Défense en 2002 par le Ministre de la Défense. La loi de juin 2006 officialise le Pôle historique de la Défense sous la forme d'un conseil consultatif du Ministre de la Défense et du Parlement. Parmi les missions du Pôle, est prévu explicitement l'inventaire des lieux de mémoire de la défense, pour les préserver et les valoriser. Cependant, le Pôle historique a dû s'occuper en urgence de sites en danger comme Breendonck, le Boyau de la Mort et le fort d'Eben Emael. Il fallait intégrer dans ces démarches de rénovation une réflexion visant à augmenter le nombre de visites.

M. Bayenet relève qu'en matière de méthodologie de travail, il y a unanimité sur le principe d'utiliser les valeurs de la Constitution belge comme filigrane pour considérer l'ensemble du territoire de mémoire wallon, dans un premier temps ; pour cibler des endroits plus spécifiques, ensuite.

M. Bayenet demande aux experts s'il leur est possible de rédiger une note allant dans ce sens. Il ne lui paraît pas utile, dans cette première phase, de procéder à des auditions.

Mme Kesteloot souligne qu'il serait important de relever les initiatives qui existent déjà en la matière, afin d'en tirer profit.

M. Bayenet souscrit à la nécessité de dégager le caractère universel du devoir de mémoire, à partir de la mise en exergue des droits fondamentaux.

M. Raxhon fait valoir qu'une initiative comme le Devoir de mémoire peut offrir des références du passé ayant trait à des notions comme la liberté, les droits de l'homme, qui peuvent parler à de nouveaux arrivants dans notre société. Ceci sans tomber dans la démagogie et sans instrumentaliser des enjeux mémoriels.

M. Raxhon indique que chaque expert dispose d'un savoir-faire et d'une expérience relatifs à cette question. Il propose que, dans un premier temps, chaque expert communique des réflexions et des pistes synthétisées. Ces notes seraient alors analysées au cours d'une prochaine réunion.

M. Bayenet approuve cette procédure. Les experts leur ayant envoyé une note, les rapporteurs en feraient une synthèse et en dégageraient les lignes de force dans un document

qui serait envoyé aux experts. Une réunion serait alors convoquée pour décider de la suite des travaux.

M. Raxhon estime que le rapport du 11 novembre ne serait qu'un prélude et qu'il ne serait pas exhaustif. Ce rapport pourrait ensuite susciter un cadastre complet.

Mme Bertouille précise que les conclusions du rapport se traduiront par deux séries de recommandations : l'une à l'attention des communes, des provinces, des institutions de la Région wallonne ; l'autre, à l'attention de la Communauté française, en matière de culture, d'enseignement.

Le Général Hardy met l'accent sur la nécessité de mettre en valeur le potentiel de la citadelle de Huy.

M. Bayenet résume la méthode de travail retenue à ce stade. Les experts sont invités à rédiger une note de synthèse en distinguant les éléments universels des éléments spécifiques au regard de la thématique, avec comme filigrane les valeurs fondamentales de la Constitution belge.

Par la suite, la synthèse de ces notes permettra la rédaction d'un rapport, lequel formulera des recommandations pour des actions spécifiques. Au niveau de la Région wallonne, l'accent sera mis sur le patrimoine, tandis qu'au niveau de la Communauté française, il s'agira de l'aspect éducatif et culturel.

M. Raxhon se fait préciser que le travail se limitera au territoire de la Région wallonne en ce qui concerne le patrimoine matériel et à la Communauté française pour les compétences culturelles et d'enseignement.

Mme Kesteloot souhaite que le Devoir de mémoire ne soit pas limité aux deux conflits mondiaux et soit étendu à des droits comme le suffrage universel. Elle cite l'exemple de la reconnaissance des droits politiques aux femmes. Ces éléments, pour lesquels il n'existe peut-être pas de monuments, doivent retenir l'attention.

Résumé de la méthode retenue à ce stade :

- *Les experts sont invités à rédiger une note de synthèse en distinguant les éléments universels des éléments spécifiques au regard de la thématique du Devoir de mémoire, avec comme filigrane les valeurs fondamentales de la Constitution belge. Cette note devra être envoyée **pour le 15 mai au plus tard**.*
- *Les rapporteurs feront une synthèse des notes des experts et en dégageront les lignes de force dans un document qui serait envoyé aux experts.*
- *Une réunion du groupe de travail (rapporteurs et experts) est convoquée **le jeudi 24 mai à 14 heures 30** pour décider de la suite des travaux.*

**GROUPE DE TRAVAIL « DEVOIR DE MEMOIRE »
AU PARLEMENT WALLON**

Procès-verbal de la réunion du jeudi 24 mai 2007

Le Groupe de Travail « Devoir de Mémoire » au Parlement wallon s'est réuni le jeudi 24 mai 2007, au Parlement wallon, Bâtiment St-Gilles, rue Notre Dame 1 à 5000 Namur.

Présents

M. Bayenet

Général major Hardy, expert, Pôle historique de la Défense

Mme Kesteloot, expert, CEGES

M. Raxhon, expert, Professeur à l'Université de Liège

Mme van Ypersele, expert, Professeur à l'Université catholique de Louvain

Excusés

Mme Bertouille, MM. Procureur, Wesphael

M. Bayenet propose de structurer le rapport sous forme de tableau composé de quatre colonnes. La première colonne reprendrait la Constitution belge et la charte universelle des Droits de l'Homme. La deuxième colonne sérierait les événements historiques, les conquêtes, les avancées ou les reculs à l'égard des droits énoncés précédemment (le nationalisme, le racisme, la xénophobie). La troisième colonne dresserait une esquisse de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel, cet inventaire servant de support à la démarche pédagogique. Enfin, la quatrième colonne reprendrait les recommandations formulées à l'attention du Parlement et des deux Gouvernements.

Ce travail devrait se faire dans le cadre d'une démarche pédagogique, du primaire au secondaire, en adaptant la pédagogie au niveau de maturité des enfants.

Il faudra également mentionner toutes les associations qui sont déjà actives dans le domaine, comme outils de référence.

Un inventaire exhaustif est impossible. Ce sera aux autorités et associations locales de mettre en valeur leur patrimoine local.

La présentation du rapport devra être attractive et illustrée.

Mme van Ypersele suggère de créer un formulaire-type sur un site internet qui serait soumis à chaque commune afin qu'elle indique les éléments relatifs, par exemple, aux deux conflits mondiaux. Cela permettrait de constituer une base de données considérable.

Par ailleurs, elle préconise la rédaction de fiches thématiques de parcours, que les enseignants pourraient utiliser.

Le Général Hardy propose d'appuyer la démarche proposée par M. Bayenet en adoptant une double approche, mise en exergue dans la note de M. Raxhon. D'une part, les niveaux de mémoire ; d'autre part, les catégories de lieux de mémoire.

M. Raxhon souligne que cette approche permettrait d'éclaircir la notion de lieu de mémoire et celle du lieu mémoriel.

En termes de délais, M. Raxhon demande quel est le produit fini attendu pour le 11 novembre.

M. Bayenet souhaite que le tableau synoptique évoqué ci-dessus soit disponible pour le 11 novembre, le groupe de travail s'étant mis d'accord sur une structure de base, à laquelle pourraient s'ajouter des fiches. Il appartiendra ensuite aux parlementaires de formuler des recommandations.

M. Raxhon estime que la présentation en tableau nuit à la lisibilité finale. Le cadastre des lieux de mémoire peut en effet faire resurgir un événement historique, tandis qu'un même événement historique peut générer de très nombreux lieux de mémoire (ex : la Bataille des Ardennes).

Mme van Ypersele ajoute que certains monuments sont porteurs de significations différentes qui ne peuvent être mélangées.

M. Bayenet est d'avis que la démarche doit partir de l'idée, du concept pour arriver à son illustration.

M. Raxhon considère, quant à lui, que la première tâche serait de réaliser un cadastre du patrimoine sur la base de quelques idées fortes. Le rapport devrait fournir un argumentaire

incitant à réaliser ce cadastre, ce qui pourrait se traduire par le truchement d'une recommandation. En effet, ce cadastre nécessite la collaboration de différents acteurs locaux. Il faudrait donc doter la commission de moyens pour réaliser cet inventaire.

Le Général Hardy propose que le groupe de travail se limite à une première approche, avec quelques exemples en matière de patrimoine, de manière à ce que le travail soit poursuivi par la suite.

Mme Kesteloot attire l'attention sur la nécessité de tenir compte des inventaires qui ont déjà été dressés, à l'instar de l'ouvrage du CEGES *Itinéraires de la citoyenneté* pendant les deux guerres mondiales à travers notre pays. Il faudrait par contre mettre l'accent sur des enjeux mûrement réfléchis. Par exemple, les phénomènes de migration n'ont pas laissé nécessairement des traces matérielles.

En fonction du programme scolaire, Mme Kesteloot considère que la démarche doit s'adresser essentiellement aux élèves du secondaire supérieur, afin d'aborder les lieux de mémoire par plusieurs niveaux de réflexion.

M. Raxhon propose que, après avoir formulé des premières pistes de réflexion, les experts relèvent les outils concrets dont ils ont connaissance, dans une deuxième étape du processus. Ces outils, notamment, sous forme de bibliographies, pourront être mis à disposition pour la suite de la réflexion.

En effet, M. Raxhon, redoutant que la sélection d'événements ne soit établie trop rapidement, privilégie l'approche par l'inventaire du patrimoine, qui se fera à partir des outils qui seront rassemblés par les experts.

Quant à la première colonne concernant les droits et les libertés, elle a déjà été dressée par le Général Hardy.

Le Général Hardy souligne les deux grandes missions du rapport « Devoir de Mémoire » : d'une part, faire l'inventaire du patrimoine mémoriel ; d'autre part, assurer la promotion pédagogique du devoir de mémoire.

En ce qui concerne l'inventaire, l'exhaustivité est impossible ; par contre, on peut dégager les grands types de lieux de mémoire. Le rapport devrait alors avoir une suite.

M. Raxhon demande si, parmi les recommandations du rapport, si l'instauration d'une commission « Mémoire » sera préconisée. Si une commission « Mémoire » permanente est mise sur pied, elle deviendrait un instrument qui assurera la suite de la mission.

M. Bayenet distingue les autorités qui devront être sollicitées en fonction du domaine considéré : d'une part, la démarche pédagogique relevant de la Communauté française ; d'autre part, la sauvegarde du patrimoine relevant du Ministre du Patrimoine de la Région wallonne, mais aussi du Ministre des Affaires intérieures qui peut inciter les communes par l'octroi de subsides dans le cadre des plans triennaux.

M. Raxhon en déduit que les experts ont pour mission de donner des arguments pour la création d'une commission « Mémoire », qui soit en relation avec les différents niveaux de pouvoir de manière telle à faire émerger des projets et les faire se développer en fonction des lieux de mémoire. Cet objectif permet d'orienter l'approche du rapport.

La mise en œuvre du Devoir de Mémoire concerne en effet différents niveaux de pouvoir : les communes pour le cadastre, la Communauté française pour la dimension pédagogique, la

Région wallonne pour l'aspect touristique. En matière de signalétique touristique, l'exemple français est à citer, particulièrement pour les sites du Débarquement de Normandie.

Mme Kesteloot souligne la nécessité de mettre en valeur des luttes dont il ne reste guère de traces matérielles, comme le combat des femmes pour l'égalité.

Le Général Hardy souhaite avoir confirmation du fait que le rapport du comité d'experts constituera une première étape, qui sera suivie de la mise en place d'une commission permanente qui poursuivra le travail.

M. Bayenet confirme cette approche.

M. Raxhon ajoute qu'une commission de ce genre pourrait être un lieu de contact des différentes associations et des personnes-ressources qui ne se connaissent pas nécessairement.

Le Général Hardy met l'accent sur la mission confiée au comité d'experts d'inventorier les sites d'intérêt majeur, selon deux axes : les degrés mémoriels et les types de sites. Le rapport devrait tracer les procédures pour la poursuite du travail. En ce qui concerne la mission de promotion pédagogique, le comité d'experts devrait également dégager les axes et définir les principes selon lesquels ils devraient être mis en valeur.

Mme van Ypersele soulève l'opportunité de préciser, dans le rapport, le type de valeurs que l'on souhaite promouvoir à partir des exemples patrimoniaux. Les scientifiques sont en mesure de préciser leurs enjeux d'un point de vue pédagogique. La mémoire peut alors les transformer, mais il faut être conscient de cette transformation.

M. Raxhon abonde dans le même sens en soulignant la nécessité de connaître le contenu historique auquel on se réfère.

Mme van Ypersele fait valoir que ces sites avaient une vocation mémorielle.

Mme Kesteloot estime que les sites relatifs à la Première guerre mondiale sont particulièrement intéressants à cet égard, leur lecture étant différente au cours des périodes.

Mme van Ypersele relève que certains processus historiques, comme le suffrage universel, n'ont pas fait l'objet de traces mémorielles en termes de monuments.

Mme Frippiat essaie de dégager une trame des premières notes des experts.

La première partie est relative au devoir de mémoire et à l'intérêt du devoir de mémoire. Il s'agit de définir les raisons qui motivent la démarche entreprise ici.

Ensuite, il serait intéressant d'aborder la charte de référence, la Constitution. Pour constituer cet inventaire, il est important de resituer les caractéristiques de ce que l'on veut répertorier.

Une première distinction s'établit déjà entre le patrimoine mémoriel et le patrimoine immatériel.

L'objectif est d'établir une grille de lecture pour chaque lieu de mémoire. Cette grille devrait être élaborée par la définition de différents niveaux d'approche.

En ce qui concerne la classification du patrimoine mémoriel, il s'agit d'identifier le site, de préciser sa dénomination, sa description et sa signification, et de le relier à une adresse de contact.

Il serait intéressant de localiser les sites par province, avec pour objectif de créer des parcours thématiques.

La visibilité constituerait un autre élément de classification (musée, rue, statuaire) des sites.

Pour créer des fils conducteurs en matière de droits fondamentaux, il convient d'identifier les références à la Constitution des événements matérialisés par ces sites.

Autre classification par le niveau mémoriel : la mise en exergue de la conquête, de la défense et de l'amour des libertés permet, par recoupement et croisement, de créer les chemins de la mémoire suivant la thématique retenue.

Enfin, il faudrait distinguer les grandes thématiques temporelles pour disposer d'une autre dimension de lecture.

Ainsi élaborée, la grille de lecture permettra d'intégrer chaque lieu pour l'exploiter au mieux.

Dans un deuxième temps, il est indispensable de disposer de l'état des lieux. Le rapport devrait donc faire le point sur les réalisations, avec l'identification d'un relais. L'inventaire ne sera pas exhaustif, mais il permettra d'alimenter le cadastre, la base de données.

En conclusion, viendraient les propositions. Il s'agirait notamment de la création d'une commission, permanente ou non, selon les modalités variables, dont la première mission serait de préserver la mémoire. Elle gèrerait la base de données.

Sa deuxième mission serait de permettre d'appréhender la mémoire : favoriser les coopérations pour mettre en place les outils pédagogiques.

Elle pourrait également se voir dotée d'une troisième mission, celle de partager la mémoire afin de pérenniser les deux premières missions.

Cette approche permettrait, selon Mme Fripiat, de structurer de manière claire et précise le rapport, ce qui jetterait les bases pour le travail de cette commission qu'il sera proposé de créer.

Prenant en considération la date-butoir du 11 novembre, **M. Raxhon** estime que les experts sont actuellement en mesure d'argumenter des recommandations de manière assez précise pour certains points, qui justifieraient la création d'une commission Mémoire, avec un comité scientifique d'accompagnement, fonctionnant sur un long terme et qui pourrait à la fois réaliser un cadastre et une valorisation pédagogique et touristique.

Il faut également considérer le degré de faisabilité en fonction de pouvoirs qui sont aussi parfois des partenaires.

Ce travail pourrait être fourni pour le mois d'octobre. Une réunion se tiendrait début septembre pour apporter des outils de référence et pour affiner le rapport.

M. Raxhon est d'avis que le travail du comité d'experts ne pourra pas aller au-delà.

M. Bayenet est conscient que la démarche du rapport ne peut être exhaustive. Il s'agit de donner des exemples suffisamment forts et illustratifs qui permettront d'appuyer les recommandations qui seront formulées dans le rapport. L'objectif politique est d'éveiller tous les responsables à la nécessité du devoir de la mémoire.

Mme van Ypersele résume l'objectif du rapport à remettre pour le 11 novembre à l'élaboration d'un argumentaire destiné à persuader les autorités qu'il faut poursuivre dans la voie du Devoir de mémoire.

M. Bayenet met l'accent sur la nécessité de tirer les leçons du passé pour l'actualité et pour se projeter dans le futur.

A cet égard, **M. Raxhon** tient à distinguer le raisonnement analogique du raisonnement cartésien. Le raisonnement analogique consiste à comparer Auschwitz au génocide du Rwanda, ce qui revient à faire du passé une soupe où tout flotte et tout se ressemble, ce qui aboutit à des amalgames extrêmes. Il a fallu deux mille ans pour dépasser cette approche grâce à la pensée moderne, mais elle resurgit fréquemment comme manifestation du fanatisme et de l'ignorance.

Le raisonnement cartésien consiste à mettre d'abord en relief la singularité des événements et à comprendre ceux-ci dans leur contexte. Cette seule démarche est déjà un élément formateur pour lire le monde qui nous entoure, sans faire fonctionner un raisonnement analogique. La connaissance du passé est autosuffisante chez l'individu pour développer les qualités nécessaires à analyser son propre monde et non pas à prévoir l'avenir. L'Histoire n'est pas faite pour prévoir ; elle est faite pour mieux voir. On voit mieux parce qu'on connaît des événements du passé dans leur propre contexte, ce qui nourrit la construction d'un individu. Ce sont quelques éléments de base de la critique historique.

M. Bayenet estime que cette perspective devrait être mise en exergue du rapport.

A l'issue de cet échange de vues, M. Bayenet considère que l'objectif du rapport parlementaire est mieux défini : il s'agit de provoquer un choc de réflexion auprès des autorités politiques pour les sensibiliser au devoir de mémoire. Ce ne sera qu'un début. Le travail en profondeur devra se poursuivre au-delà du rapport. C'est la solidité de l'argumentaire qui sera fourni dans le rapport qui donnera sa force au document.

M. Raxhon propose que chaque expert rassemble les outils de référence qui existent déjà au cours d'une réunion qui se tiendra en septembre. Il faut dresser un cadastre et un annuaire pour répertorier les initiatives isolées.

En résumé :

Les experts conviennent de rédiger une deuxième note individuelle à la lumière des perspectives dégagées aujourd'hui : d'une part, la mise en parallèle de la liste des droits constitutionnels et des droits de l'homme, des grands événements historiques et de l'inventaire des lieux de mémoire ; d'autre part, la distinction entre les niveaux de mémoire et les catégories des lieux.

Le fil conducteur résidera dans la mobilisation d'arguments susceptibles de convaincre les autorités politiques de créer un instrument capable de mener à bien les différentes tâches décrites.

Ces notes seront centralisées au Greffe du Parlement début septembre. Elles seront alors adressées à l'ensemble des membres du comité d'experts.

Le comité d'experts se réunira dans le courant du mois de septembre pour dresser la liste des outils de référence existants.